SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA PRÉSIDENCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BUREAU DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ANALYSE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA SENSIBILITE DU SYSTEME NATIONAL DE SUIVI-EVALUATION DU BENIN PAR RAPPORT AU GENRE

Rapport Final

Janvier 2018

Table des matières

1. Résumé exécutif 5

1.1. Synthèse des résultats de l'évaluation 6

1.2. Principaux éléments de force et de faiblesse 8

1.3. Principales recommandations 10

A. A l'attention des structures publiques en charge de la coordination SNSE 10

B. A l'attention du Ministère de la Affaires sociales et de la microfinance 11

C. A l'attention des organisations de la société civile 11

D. A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers 11

2. Introduction 12

3. Méthodologie 14

3.1. La matrice de diagnostic genre des systèmes nationaux de suivi évaluation. 14

3.2. Les étapes méthodologiques 15

3.3. Les limites de l'étude 16

4. Présentation du système national de suivi évaluation du Bénin 17

4.1. Contexte politique, social et institutionnel (favorable au genre) 17

4.2. Historique et cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques au Bénin 18

4.3. L'organisation du système national de suivi et d'évaluation du Bénin 21

4.4. Présentation du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin 23

5. Résultats de l'évaluation des critères de la matrice de diagnostique genre des systèmes nationaux de suivi évaluation. 25

5.1. La prise en compte du genre dans la Politique Nationale d'Evaluation 25

5.2. La prise en compte du genre dans le système national de suivi évaluation 28

6. Conclusion et recommandations 33

A. A l'attention des structures publiques en charge de la coordination SNSE 34

B. A l'attention du Ministère de la Affaires sociales et de la microfinance 34

C. A l'attention des organisations de la société civile 34

D. A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers 35

7. Annexes 36

7.1. Liste des personnes rencontrées 36

7.2. Liste des documents consultés..... 38

7.3 Matrice des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du SNSE en matière de prise en compte du genre..... 39

7.4 Feuille de calcul des scores de la matrice de diagnostic genre..... 40

7.5 Tableau de bord de la notation de la performance de la politique nationale d'évaluation (PNE) 41

7.6 Tableau de bord de la notation de la performance du système national de suivi évaluation des politiques publiques..... 45

Liste des sigles et acronymes

AGDEN	Africa Gender and Development Evaluators Network
BEPP	Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques
BEPPAAG	Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse des Actions du Gouvernement
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CES	Conseil Economique et Social
CFG	Cellules Focales Genre
CIEPP	Cadre Institutionnel d'Evaluation des Politiques Publiques
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNE	Conseil National de l'Evaluation
CNPEEG	Conseil National de Promotion de l'Equité et de l'Egalité de Genre
CSE	Comité De Suivi Et Evaluation
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CSPP	Comité De Suivi des Projets Phares
CSRS	Comités de Suivi des Réformes Sectorielles
CSS	Comité Sectoriel de Suivi
DDPD	Directions Départementales de la Prospective et du Développement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGE	Direction Générale de l'Evaluation
DGIFD	Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Planification et du Suivi des Investissements Publics
DGSPP	Direction Générale de Suivi des Projets et Programmes
DPP	Directions de la programmation et de la prospective
DPFG	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
ICF	L'Indice de La Condition de La Femme
IDSIA	Indice de Développement des Inégalités entre les Sexes en Afrique

IDISB	Indice de Développement des Inégalités entre les Sexes au Bénin
IGE	Inspection Générale d'Etat
IGF	Inspection Générale des Finances
INPF	Institut National pour la Promotion de la Femme
INSAE	Institut Nationale de La Statistique et de l'Analyse Économique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OCS	Observatoire du Changement Social
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PDC	Plan de Développement Communal
PNAD	Politique Nationale de l'Aide au Développement
PNE	Politique Nationale d'Evaluation
PNPG	Politique Nationale de Promotion du Genre
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCRP	Stratégie De Croissance pour la Réduction de La Pauvreté
SNSE	Système National de Suivi Evaluation
TM	Twende Mbele
UPSPS	Unités Présidentielles de Suivi des Projets Sectoriels

1. Résumé exécutif

Malgré un cadre juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'égalité des sexes, l'intégration du genre dans le système de suivi évaluation du Bénin reste perfectible à bien des égards. La politique nationale d'évaluation adoptée en 2012 ne fait presque pas de provision en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes dans les évaluations des politiques publiques nationales. Pourtant, des efforts sont faits par les acteurs du système national de suivi évaluation pour l'intégration des questions de genre dans les évaluations nationales, même si ceci n'est pas systématique et généralisé à tous les secteurs. Le défaut d'un cadre réglementaire et de lignes directrices contraignantes, le manque de capacités techniques et de ressources financières en matière d'intégration et d'analyse genre par les acteurs du SNSE et surtout la faiblesse institutionnelle des principaux organismes nationaux en charge de promotion du genre constituent les principaux facteurs qui limitent la sensibilité genre du système national de suivi évaluation du Bénin.

Tableau 1. Synthèse des performances en sensibilité genre du Système national de suivi évaluation

Critères	Score global	Niveau de performance
Politique Nationale de l'Evaluation		
1. Égalité des sexes	*19 sur 42*	*45%*
2. Prise de décision	*7 sur 15*	*47%*
3. Participation	*5 sur 12*	*42%*
4. Évaluabilité, Revue & Révision	*1 sur 6*	*17%*
5. Durabilité	*5 sur 9*	*56%*
Système National de Suivi et Evaluation		
1. Égalité des sexes	*7 sur 30*	*23%*
2. Budgétisation	*8 sur 24*	*33%*
3. Prise de décision	*2 sur 12*	*17%*

4. Participation	*7 sur 9*	*78%*
5. Durabilité	*3 sur 6*	*50%*

1.1. Synthèse des résultats de l'évaluation

Résultats de l'analyse de la Politique Nationale d'Évaluation (PNE)

Critère 1 : Egalité des sexes

La performance globale de ce critère s'établit à 45%.

Le Bénin a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes et adopté des textes nationaux en conséquence. Il s'est doté d'une politique nationale pour la promotion du genre. Cependant, dans le document de sa politique nationale d'évaluation, aucune mention n'est faite pour assurer la prise en compte de l'égalité des sexes, les droits des femmes etc… dans la conduite des évaluations des politiques nationales. Aussi, bien que l'administration publique béninoise se veut une organisation apprenante qui met en œuvre une gestion efficace axée sur les résultats, avec l'évaluation des politiques publiques comme outil d'amélioration de la qualité, de la performance et de la redevabilité, la PNE ne fournit pas un cadre de résultats axés sur les indicateurs sexo-spécifiques.

Critère 2 : Prise de décision

La performance globale de ce critère s'établit à 47%.

La PNE prévoit quand, quoi et comment les politiques publiques doivent être évaluées mais ne donne aucune provision pour une évaluation sensible aux sexo-spécifités de ces politiques. La PNE prévoit l'utilisation de l'évaluation axée sur les résultats sans toutefois inclure des éléments liés à l'évaluation des progrès en matière d'égalité des sexes et n'inclue pas non plus une exigence de désagrégation par sexe des données. Toutefois, l'INSAE produit pour toutes les évaluations des données systématiquement désagrégées par sexe.

Critère 3 : Participation

La performance globale de ce critère s'établit à 42%

Bien qu'ayant préconisé une approche participative dans la conduite des évaluations, la PNE n'a prévu aucune disposition qui rende explicitement obligatoire l'implication équitable des hommes et des femmes et la participation des experts en genre, des défenseurs des droits des femmes et des structures en charge de la promotion du genre. Toutefois, dans la pratique un certain effort est fait pour l'implication de ces différents acteurs dans la conduite des évaluations nationales.

Critère 4 : Évaluabilité, Revue & Révision

La performance globale de ce critère s'établit à 17%

Le document PNE prévoit l'évaluation de cette politique après une période de cinq ans, mais reste très succinct sur les conditions et les aspects de l'évaluation. De même, elle n'a donné aucune précision par rapport à l'analyse de la PNE au regard de la prise en compte des questions de genre et à l'implication des experts et activistes genre dans la revue de la PNE.

Critère 5 : Durabilité

La performance globale de ce critère s'établit à 56%

L'évaluation des politiques nationales est érigée au rang des priorités nationales et est considérée comme une activité régalienne de l'Etat. Il ressort des interviews que cette dynamique s'inscrit dans la durée et continuerait après le terme de la présente PNE. Toutefois, il n'y pas d'indications claires sur les possibilités d'amélioration de la prise en compte des questions de genre dans les futures PNE.

Résultats de l'analyse du Système National de Suivi Évaluation (SNSE)

Critère 1 : Egalité des sexes

La performance globale de ce critère s'établit à 45%.

Il ressort des observations faites que le Système National de Suivi et Évaluation du Bénin ne dispose pas d'un mécanisme approprié pour assurer efficacement la sensibilité genre des évaluations. Cet état de choses est la conséquence de la quasi absence d'une expertise appropriée pour rendre sensible les évaluations sur la base d'une parfaite analyse genre au niveau des ministères et des organismes chargés des évaluations nationales. Toutefois, un guide méthodologique national d'évaluation est élaboré et disséminé et le processus de son adoption en conseil des ministres est en cours. Il représente une opportunité pour prendre en compte les questions de genre.

L'intégration du genre dans la culture institutionnelle des principaux organismes en charge de la coordination des évaluations nationales est globalement faible bien que certaines de ces institutions soient plus en avance que d'autres. De façon générale, chaque ministère disposait jusqu'en 2016 d'une cellule focale genre (composée des points focaux genre de chacune de ses directions techniques) dont le chef est le point focal genre de la Direction de la Planification et de la Prospective (DPP). Cependant, la prise en compte du genre ne transparaissait pas dans les activités routinières de tous les Ministères. Seuls les ministères sectoriels appuyés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) tiennent compte du genre dans leurs programmes et projets. La fonctionnalité des cellules focales est encore plus ralentie avec les réformes actuelles, où ces structures ont disparu de l'organigramme des Ministères.

Un effort important est fait par l'INSAE pour la désagrégation des données et le groupe technique genre et protection sociale (GTGPS) accompagne plus ou moins efficacement la prise en compte du genre dans les processus de revue et d'évaluation des SCRP. Enfin, il faut noter que le Ministère en charge du genre et l'INPF réalisent à leur niveau des évaluations genre d'envergure nationale.

Critère 2 : Budgétisation genre

La performance globale de ce critère s'établit à 33%.

Ce niveau en dessous de la moyenne est dû d'une part à l'inadéquation du budget de la structure nationale pour l'égalité des sexes afin qu'elle puisse jouer son rôle de soutien dans les évaluations nationales, et, d'autre part, au non financement gouvernemental des associations des professionnels de l'évaluation engagées dans l'égalité genre et les droits des femmes pour venir en appui aux évaluations nationales. L'insuffisance des budgets alloués pour l'amélioration des compétences pertinentes en matière d'égalité genre, d'analyse sociale et de pauvreté pour le personnel des principales structures du système national de l'évaluation ainsi que l'inexistence de lignes directrices relatives au financement des évaluations adaptées aux sexo-spécificités sont d'autres éléments qui réduisent le niveau de budgétisation genre du Système National de Suivi et évaluation du Bénin.

Il est à noter toutefois qu'avec l'appui des partenaires techniques et financiers, l'INSAE dispose d'un financement adéquat pour la production de statistiques sexospécifiques. Ceci se manifeste par une désagrégation systématique selon le sexe des indicateurs capables de l'être.

Critère 3 : Prise de décision

La performance globale de ce critère s'établit à 17%.

Il n'y a pas de calendrier régulièrement établi pour les évaluations nationales. Pour toutes les personnes interviewées, les principaux mécanismes nationaux de l'égalité de genre (DPFG et INPF) ont une influence très partielle sur la définition de la méthodologie des évaluations des politiques nationales et n'ont pas les moyens d'influencer le budget de ces évaluations afin qu'il soit adapté à la réalisation d'évaluation sensible au genre. (En réalité, les structures de ce mécanisme ne sont pas impliquées dans l'élaboration de la méthodologie des évaluations et ne peuvent donc pas l'influencer par rapport à la sensibilité genre). De la même manière, les associations de promotion de l'égalité de genre et les spécialistes en évaluation genre n'ont qu'une très faible influence sur l'amélioration de la sensibilité genre des évaluations nationales.

Critère 4 : Participation

La performance globale de ce critère s'établit à 78%.

La participation des acteurs dans le système de suivi et évaluation est un critère jugé élevé au Bénin. En fait, les institutions qui ont des responsabilités d'évaluation ou qui disposent de connaissances spécialisées impliquent les parties prenantes d'une manière efficace, de la rédaction des termes de référence jusqu'à la validation des rapports d'évaluation, grâce à des séances de consultation entre les différentes institutions.

Critère 5 : Durabilité

La performance globale de ce critère s'établit à 50%.

Bien que le système national de suivi évaluation soit inscrit de manière pérenne dans l'architecture de l'administration publique, il n'y a aucune indication sur l'existence d'un budget concernant la prise en compte de la sensibilité genre dans les évaluations nationales en 2018.

1.2. Principaux éléments de force et de faiblesse

La PNE est de manière générale muette sur les questions de prise en compte du genre dans les évaluations nationales. Dans la pratique, au niveau du fonctionnement du système national de suivi évaluation, des efforts sont faits pour la prise en compte des questions de genre dans la réalisation des évaluations nationales. Toutefois, le manque de cadre politique et réglementaire contraignant et les faibles capacités institutionnelles des structures en charge de la promotion du genre à influencer et accompagner les acteurs du système national de suivi évaluation ne permettent pas d'assurer à tous les niveaux une prise en compte systématique dans toutes les évaluations. Par ailleurs, bien que l'INSAE et certains ministères sectoriels fassent des efforts pour la collecte et la production de données désagrégées, il est ressorti des interviews qu'il y a de manière générale une faible capacité des acteurs à réaliser des analyses genre pour les inclure dans les évaluations nationales. Les principales forces et faiblesses du système national de suivi évaluation en matière d'intégration du genre se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Force, faiblesses, opportunités et menaces du SSNE en matière de prise en compte du genre

Forces	Faiblesses
• Cadre juridique et législations propice à la promotion de l'égalité de genre. • Engagement de l'État béninois pour la réduction des inégalités de genre au niveau de la SCRP et des ODD. • Existence d'une dynamique d'intégration systématique du genre au niveau de certains ministères sectoriels. • Existence d'une expérience de budgétisation sensible au genre, coordonnée par le ministère en charge du développement. • Systématisation de la désagrégation des données au niveau de l'INSAE. • Existence de nombreuses ONG et OSC engagées dans la promotion de l'égalité de genre.	• Absence de dispositions pour la prise en compte du genre au niveau de la PNE. • Capacités limitées des acteurs de la chaîne de suivi évaluation à réaliser des analyses genre. • Faible capacité des structures nationales en charge de la promotion du genre à contribuer à la prise en compte du genre dans les évaluations nationales. • Niveau insuffisant d'implication des experts en genre et des activistes pour l'égalité des sexes dans la conception et la réalisation des évaluations nationales. • Défaut de capitalisation des bonnes pratiques de suivi évaluation du genre, développés au niveau sectoriel par les structures en charge de la coordination du système national de suivi évaluation. • Défaut d'implication et par conséquent de plaidoyer par les organisations de la société civile pour la prise en compte du genre dans les évaluations nationales. • Faible implication de l'expertise genre existante. • Faible traduction de la volonté politique en actions concrètes.
Opportunirés	**Menaces**

• Appui des Partenaires Techniques et Financiers. • Appartenance du Bénin au programme Twende Mbele. • Existence de volonté politique. • Développement par la CEDEAO de cadre de suivi évaluation genre dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. • Existence de politiques régionales de l'intégration du genre dans les secteurs de l'Energie et de l'Agriculture avec des systèmes de suivi évaluation.	• Instabilité institutionnelle. • Banalisation et incompréhension /méconnaissance du genre par certaines autorités et cadres.

1.3. Principales recommandations

A l'issue des différentes analyses, les principales recommandations de la mission d'évaluation sont les suivantes.

A. A l'attention des structures publiques en charge de la coordination SNSE

1. *Faire une Revue de la PNE pour améliorer son niveau de prise en compte du genre et mettre en place des lignes directrices claires pour l'intégration du genre dans les évaluations nationales.*
2. *Renforcer les capacités des acteurs autorités et acteurs clés du système national de suivi évaluation sur l'intégration du genre et l'analyse genre dans les évaluations (niveau coordination, central, sectoriel).*
3. *Doter les institutions nationales en charge de la promotion du genre des moyens nécessaires pour qu'elles accompagnent efficacement la prise en compte du genre dans les processus d'évaluation nationale.*
4. *Institutionnaliser le reporting sur les progrès réalisés en matière de genre au niveau des rapports de progrès des ministères sectoriels lors des revues des PTA et des stratégies sectorielles.*
5. *Intégrer les points focaux genre dans la conduite des évaluations au niveau sectoriel.*
6. *Intégrer les évaluations genre telles que l'IDISB, le rapport d'évolution Beijing au titre des évaluations nationales planifiées et budgétisées par la CIEPP.*
7. *Impliquer l'expertise existante en suivi évaluation genre dans les évaluations*

B. A l'attention du Ministère de la Affaires sociales et de la microfinance

8. *Organiser en collaboration avec le BEPPAG l'évaluation de la PNPG*
9. *Faire la réorganisation du système nationale de suivi évaluation de la politique nationale genre*

C. A l'attention des organisations de la société civile

10. *Développer en leur sein des expertises spécialisées par domaine sectoriel en suivi évaluation des politiques nationales.*
11. *Initier des actions de plaidoyer et de veille citoyenne pour l'intégration du genre dans les évaluations nationales.*

D. A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers

12. *Accompagner le développement des capacités des organisations de la société civile à contribuer et à plaider pour une meilleure prise en compte du genre dans les évaluations nationales.*
13. *Soutenir le gouvernement dans ces efforts d'amélioration de la sensibilité genre du système national de suivi évaluation par entre autres, le renforcement des capacités des ressources humaines de l'administration impliquées dans les systèmes de suivi-évaluation*

2. Introduction

La République du Bénin, ensemble avec l'Ouganda et l'Afrique-du-Sud, met en œuvre le programme Twende Mbele (TM) qui est un partenariat entre ces trois pays basé sur l'apprentissage par les pairs dont l'objectif est de développer des systèmes nationaux d'évaluation qui sont en mesure d'améliorer la gouvernance et la responsabilité envers les citoyens. La sensibilité genre de ces systèmes constitue l'un des domaines clé de travail de ce programme autour duquel les trois pays ont mis en place un système d'apprentissage commun. En effet, la prise en compte des réalités sociales et des besoins spécifiques des hommes et des femmes étant de plus en plus reconnue comme une condition pour assurer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques[1], il devient important que les systèmes nationaux de suivi évaluation soient en mesure de capturer l'impact différencié des interventions publiques sur les hommes, les femmes et les différentes composantes de la société. Les systèmes de suivi évaluation sensibles aux sexo-spécificités dans leurs approches, méthodes, processus et résultats permettent aux gouvernants de disposer des informations nécessaires pour comprendre les dynamiques de genre, afin de les intégrer dans le développement des politiques, plans, budgets et programmes. Ce faisant, les actions publiques seront conçues de manière à contribuer effectivement à la réalisation de l'égalité des sexes qui constitue l'un des Objectifs de Développement Durable.

C'est donc dans cet esprit que le programme Twende Mbele s'est engagé dans un processus d'évaluation de la sensibilité genre des systèmes de suivi évaluation des trois pays avec pour but d'identifier les actions à mettre en œuvre pour leur amélioration. Une première évaluation a été faite dans les trois pays mais il s'est révélé que les études réalisées au Bénin et en Afrique du Sud devraient encore être complétées afin de mieux répondre aux attentes du programme.

Ainsi, consultante a été recrutée pour assurer la finalisation de l'étude diagnostique sur la sensibilité au genre du système national de suivi-évaluation (SNSE) du Bénin. L'objectif de la mission est d'améliorer la qualité du rapport diagnostic de la sensibilité du système national de suivi évaluation du Bénin par rapport au genre et de proposer un projet de plans d'actions budgétisé pour l'améliorer. De façon spécifique, la mission a effectué les tâches suivantes :

- ✓ Examiner le rapport d'étude existant ;
- ✓ Procéder à une collecte de données complémentaires ;
- ✓ Affiner le rapport existant ;
- ✓ Elaborer de solides recommandations fondées sur les résultats de l'étude ;
- ✓ Proposer un projet de plan d'actions budgétisé pour la mise en œuvre des recommandations

Conformément aux termes de référence de la mission, le présent rapport narratif donne les observations de la mission sur les forces et faiblesses du SNSE du Bénin, suite à l'évaluation des indicateurs de la matrice d'analyse de la prise en compte du genre dans les systèmes

[1] Banque mondiale, Egalité de genre et développement, World développement report 2012.

nationaux de suivi évaluation. Il décrit le processus suivi dans l'application de la matrice, la méthodologie utilisée et les résultats atteints. Il propose également un plan d'action budgétisé pour la mise en œuvre des principales recommandations.

3. Méthodologie

Une approche participative et itérative a été utilisée pour l'exécution de la mission en collaboration avec le comité technique de suivi mis en place par le BEPPAAG pour la supervision de l'étude[2]. L'outil utilisé dans le cadre de cette évaluation a été la matrice de diagnostic genre des systèmes nationaux de suivi évaluation développée par l'AGDEN[3] pour le programme Twende Mbele. Les informations ont été collectées à travers une revue documentaire et des interviews des acteurs clés pour mieux apprécier l'état des lieux ainsi que les enjeux et défis liés à la prise en compte de la sensibilité genre dans le système national de suivi évaluation du Bénin.

3.1. La matrice de diagnostic genre des systèmes nationaux de suivi évaluation.

La matrice de diagnostic genre des systèmes nationaux de suivi évaluation analyse deux composantes que sont le Programme national de Suivi Evaluation et le Système national de suivi évaluation. Ces deux composantes sont évaluées à travers 6 critères que sont : (1) l'équité genre, (2) la budgétisation genre (3) la participation (4) la prise de décision (5) l'évaluation et la révision (6) la durabilité. Chaque critère est évalué à travers une série de questions dont les réponses sont fournies par la revue documentaire et les informants clés qui ont été interviewés. Le paragraphe ci-dessous propose une brève description de chacun des critères.

Egalité genre : L'égalité de genre fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Cela implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes et en assurant la même jouissance des opportunités, des privilèges et des récompenses entre hommes et femmes. L'équité genre fait référence à un traitement différencié entre femme, homme, fille, garçon en vue de corriger les inégalités de départ afin d'arriver à l'équivalence des chances ou opportunités offertes aux femmes, hommes, filles, garçons en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques.

Budgétisation sensible au genre : La budgétisation sensible au genre consiste à intégrer une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire et à restructurer les recettes et les dépenses afin de promouvoir l'égalité des sexes. C'est l'analyse sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes pour les femmes et pour les hommes.[4]

Participation : La participation fait référence à différents mécanismes permettant aux hommes et aux femmes ou aux organisations qui représentent leurs intérêts d'exprimer leurs opinions et

[2] Le comité technique de suivi est composé des représentants du Bureau d'Evaluation des Politiques publiques et de l'Analyse de l'Action gouvernementale, de la Coordination Nationale du Programme Twende Mbele, des représentants du Ministère du Plan, du Ministère des Finances, de l'INSAE et de certains ministères sectoriels.

[3] AGDEN :Africa Gender &Development Evaluators Network

[4] Source : Evaluation de la politique genre dans l'administration publique béninoise. S. Thomas Houétohossou, p16

d'exercer une influence sur les problèmes qui les concernent. La participation comprend deux aspects. Le premier est l'équilibre entre les hommes et les femmes impliqués dans différentes parties du système. Le deuxième est qu'il y a un expert en genre ou une personne connaissant bien les questions de genre dans toutes les équipes.

Prise de décision : La prise de décision examine qui est habilité à prendre des décisions en général et les décisions relatives au genre et à la mise en œuvre des politiques nationales de suivi et évaluation. Elle étudie les différentes relations de pouvoir en jeu dans le processus décisionnel.

Evaluation – Revue – Révision : Les politiques publiques sont souvent élaborées pour des périodes spécifiques et il est considéré comme une bonne pratique de les revoir, les évaluer et les réviser de temps en temps. Ce critère examine si et comment la politique nationale d'évaluation est examinée et évaluée du point de vue de l'égalité des sexes.

Durabilité : La durabilité vise à déterminer si les avantages d'une activité sont susceptibles de perdurer après le retrait du financement du donateur ou du projet. La durabilité mesure la capacité du système à soutenir le changement et à garantir que les réponses en matière de genre continueront d'être développées et maintenues dans le SNSE. Des budgets de genre adéquats sont importants pour la mise en œuvre des efforts d'intégration de la dimension de genre et constituent un aspect important de la viabilité financière. La viabilité financière dépend toutefois du financement au-delà des budgets de genre.

Le niveau de performance au sein d'un critère est calculé par le rapport entre le cumul des scores donnés au niveau de chaque question du critère et le score maximum possible au sein de ce critère. Ce niveau de performance est estimé en pourcentage et reflète la proportion dans laquelle le critère concerné est pris en compte dans la politique et le système national d'évaluation.

Le tableau ci-dessous présente le système de notation avec les différents scores pouvant être attribués à chaque question.

Tableau 3. la notation de la matrice de diagnostic

Score	Valeur	Observation
0	Inexistence	Inexistant
1	Faible existence	Pas d'évidence écrite ou évidence très limitée
2	Existence moyenne	Mise en œuvre non évidente
3	Pleine existence	Mise en œuvre évidente
na	Non applicable	Critère non adapté au contexte béninois

3.2. Les étapes méthodologiques

La première étape a consisté au développement de la méthodologie de l'étude, notamment la définition du cadre et de l'étendue de l'étude, la contextualisation de la matrice d'analyse, le développement des outils de collecte de données, la recherche documentaire et la définition de l'échantillon de personnes à interviewer. La méthodologie détaillée de l'étude a été revue et validée par le comité technique de supervision lors d'un atelier.

La seconde étape s'est attelée à l'analyse documentaire qui à consisté en une revue des documents clés (rapports, politiques et stratégies) relatifs à la politique nationale d'évaluation, au système national de suivi évaluation du Bénin et aux évaluations genre. La liste des principaux documents exploités est produite en annexe.

La troisième étape a été celle de l'interview des informants clés qui a permis de compléter les informations qui n'ont pu être trouvées lors de l'analyse documentaire, mais surtout pour recueillir les appréciations sur l'effectivité du système national de suivi évaluation quant à la prise en compte des aspects genre. Les personnes interviewées sont les responsables à divers niveaux de la chaîne du système national de suivi évaluation du Bénin tant au niveau des ministères sectoriels que dans les structures de coordination nationale (Ministère en charge de la planification et du développement, l'INSAE, le Ministère en charge de la promotion du genre etc.). L'échantillon a inclu également des partenaires techniques et financiers (PTF), ainsi que les représentants des organisations de la société civile actifs dans la promotion du genre. Au total 23 personnes ont été interviewées (Voir la liste en annexe).

La quatrième étape est celle de l'analyse des données

Les informations collectées ont été systématiquement traitées à l'aide de la matrice de diagnostic en attribuant les différents scores supportés par les évidences qui les justifient. L'analyse des résultats de la matrice a permis de faire ressortir les forces et les faiblesses ainsi que les défis et opportunités du système national de suivi évaluation au regard des différents domaines et critères d'évaluation Ceci qui a abouti à la formulation de recommandations.

La cinquième et dernière étape concerne l'élaboration et de la validation du rapport

Le rapport élaboré a été soumis au comité technique pour une première revue avant d'être présenté dans un atelier de validation des résultats de l'étude.

3.3. Les limites de l'étude

Le système de notation de la matrice d'analyse proposée par le programme Twende Mdele n'est pas accompagné d'un mode d'emploi exhaustif pour faciliter l'attribution de manière très précise des scores aux différents critères. Ceci semble donner une certaine subjectivité aux scores attribués. Toutefois, la confrontation des différentes informations recueillies des informants clés aura permis de réduire la subjectivité du consultant dans la notation des critères.

Par ailleurs, vu la courte période prévue pour la réalisation de la mission et l'indisponibilité relative de certains informants clés de l'échantillonnage, le nombre total des informants clés choisis pour les entretiens n'a pas pu être atteint.

Il faut également noter que le cadre institutionnel du Système National de Suivi Evaluation est dans une phase transitoire avec de nouvelles structures qui sont entrain de se mettre en place, notamment par rapport au suivi du PAG et des ODD.

4. Présentation du système national de suivi évaluation du Bénin

4.1. Contexte politique, social et institutionnel (favorable au genre)

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Bénin couvre une superficie de 114 000 km2 avec une population de 10 008 749 habitants résidents des deux sexes dont 5 120 929 personnes de sexe féminin, soit 51,2% (selon RGPH 2013). Il fait partie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et est entouré par le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est et le Niger et le Burkina Faso au nord. Depuis 1990, le Bénin jouit d'un système de démocratie pluraliste et participative. Ainsi, le pays a réussi à organiser dans un climat pacifié et en respectant le pluralisme, 6 élections législatives, 6 élections présidentielles et deux consultations locales. Le régime politique est de type présidentiel avec une vie parlementaire dynamique, une liberté de la presse reconnue et une société civile très active.

Différents groupes socioculturels et plus d'une soixantaine d'ethnies avec des pratiques socioreligieuses variées (chrétiennes, islamiques et animistes) cohabitent au Bénin. L'appartenance à chacun de ces groupes confère une spécificité dans les rapports entre homme et femme. Mais, la structure sociale est généralement patriarcale. Celle-ci est à la base des relations sociales et de pouvoir inégales instituées entre les sexes dans l'ensemble des groupes socioculturels du pays.

Sur le plan international, le Bénin a signé toutes les Conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'Homme ainsi que les instruments juridiques tels que la Charte des Nations Unies de 1945 qui donne le droit de vote aux femmes et l'engagement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis 1946 dans la promotion d'un cadre favorable à un développement qui génère, de façon équitable, des bénéfices aussi bien pour l'homme que pour la femme. Cet engagement est suivi par la proclamation à Mexico (Mexique) en 1975 de la Première Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985) qui a favorisé l'émergence d'un consensus international sur la nécessité de « l'intégration de la femme au développement économique » une priorité.

Par ailleurs le Bénin a ratifié en juin 1982, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 Décembre 1979. Aussi, le pays a activement participé aux différentes conférences internationales sur le genre et le développement, notamment : *la conférence mondiale de juillet 1985 à Nairobi (Kenya) pour évaluer les résultats de la Première Décennie de la Femme décidée à Mexico en 1975, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire (Egypte) en 1994, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1995, le Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague en juillet 1995, la Conférence de Beijing sur la femme en septembre 1995 et celle de New York en juin 2000 pour l'évaluation du Plan d'Actions de Beijing*, qui constituent l'expression tangible de l'engagement de la communauté internationale à faire de l'intégration du genre dans les politiques économiques et sociales de développement une priorité.

Au niveau régional, le Bénin a adhéré à la Charte africaine des droits des peuples et son Protocole additionnel sur les droits des femmes. Au niveau national, le Bénin a inscrit clairement dans sa constitution de 1990 le principe d'égalité entre homme et femme.

Depuis le début des années 2000, le Bénin a progressivement mis en place un arsenal juridique et institutionnel de promotion de l'égalité de genre visant particulièrement la protection des droits des femmes et des filles. Des politiques globales ou sectorielles ont été élaborées, adoptées, et exécutées sous la forme de Plans d'action, lesquels ont permis d'organiser de façon plus systématique les interventions visant la promotion de la femme. La mise en œuvre de ces politiques a révélé que l'intégration de Genre devait s'affirmer davantage afin de réduire les inégalités et progresser vers l'amélioration des rapports entre homme et femme. Ainsi le Bénin s'est doté en 2009 d'une Politique Nationale de Promotion du Genre qui a été déclinée en plan d'actions pour la période 2010-2015. Le pays est soutenu dans ses efforts de lutte contre les inégalités de genre par plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui accompagnent le Gouvernement et de nombreuses Organisations de la Société Civile (OSC) qui sont engagées sur la question.

L'Indice de la Condition de la Femme (ICF)[5] est passé de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015 au Bénin, ce qui dénote un progrès en termes de réalisation de l'Egalité entre les sexes et un recul des inégalités de genre[6]. Toutefois, l'application de l'arsenal juridique en faveur des droits des femmes reste confrontée aux facteurs socioculturels qui la défient à bien des égards et qui remettent en cause la jouissance effective et équitable des droits reconnus à la femme. De nombreuses discriminations subsistent donc dans les rapports hommes/femmes. Ces discriminations s'observent au niveau du mariage, du maintien dans le système éducatif, de l'accès à l'emploi, à la propriété, aux soins de santé (y compris la santé de la reproduction), à la participation au processus décisionnel au sein des ménages et dans la sphère publique[7].

4.2. Historique et cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques au Bénin

La gestion axée sur les résultats a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre dans l'administration publique béninoise depuis 2000. Cette réforme s'est généralisée à partir de 2006 à l'ensemble de l'administration publique et a conduit à une prise de conscience collective de la nécessité d'assurer un service publique plus efficace et plus efficient avec une approche politique plus rationnelle. A cet égard, l'évaluation est apparue comme une fonction importante qu'il convient d'intégrer au cycle de gestion des politiques publiques pour aider la décision et guider l'action de l'Etat.

Ainsi, depuis 2007, la fonction de l'évaluation de l'action et des politiques publiques a été confiée à des départements ministériels spécifiques. D'abord, au Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP)[8], devenu Ministère de

[5] L'ICF est une composante de l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA).

[6] INSAE, 2016, Indice de Développement et des Inégalités entre les sexes au Bénin, 2015.

[7] Profil genre Benin, 2017.

[8] Décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement du Bénin

la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MPDEPP-CAG)[9] en juin 2009. Ensuite, le MPDEPP-CAG est devenu le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)[10]et l'évaluation des politiques publiques a été incorporée dans les attributions de la Primature[11]….

Après l'avènement du nouveau gouvernement en 2016, cette mission est prise en charge par la Présidence de la République à travers le Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale.

Les travaux menés en matière d'évaluation des politiques publiques prioritaires de l'Etat et d'organisation de la fonction ont conduit à l'élaboration du Cadre Institutionnel d'Evaluation des Politiques Publiques et à la réflexion sur le développement des capacités nationales en évaluation. Au terme de ces réflexions, le Benin s'est doté en 2012 d'une Politique Nationale d'Evaluation qui définit les options stratégiques en matière de développement de l'évaluation ainsi que le cadre de mise en œuvre de ces options.

Le développement de la pratique évaluative au Bénin ayant été reconnu comme une nécessité par toutes les parties prenantes au processus de développement, le Gouvernement envisage de développer en cohérence avec la poursuite de la réforme de la gestion axée sur les résultats, un véritable système national d'évaluation qui contribuera à améliorer l'action publique et à renforcer la culture évaluative au sein de l'Administration publique. La politique nationale d'évaluation constitue un outil fédérateur pour la concrétisation de cette ambition.

Le Cadre Institutionnel d'Evaluation des Politiques Publiques (CIEPP) défini par la Politique Nationale d'Evaluation (PNE) est mis en œuvre sous la coordination du Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG). Le BEPPAAG est chargée de conduire des évaluations des politiques publiques afin d'apprécier leur efficacité et leurs effets/impacts pour les bénéficiaires et d'en rendre compte au Président de la République. Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la PNE ainsi que de l'appui technique aux ministères sectoriels dans l'amélioration des politiques publiques et des services publics à travers les évaluations et le renforcement des capacités en évaluation. Le BEPPAAG est la seule structure chargée de conduire techniquement et de porter institutionnellement l'évaluation des politiques publiques. Il coordonne les activités du système national d'évaluation. Il est aidé en cela par le Conseil National de l'Evaluation (CNE), une instance consultative chargée d'appuyer le développement de la pratique évaluative au niveau national.

Ci-dessous le tableau des acteurs et le schéma du cadre institutionnel.

Tableau 4. Les acteurs du CIEPP

Groupes d'acteurs	Structures membres

[9] Décret n°2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement

[10]Décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement

[11] Décret n°2011-532 du 08 août 2011 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Primature

Organes consultatifs ou de contrôle	Assemblée Nationale, Chambre des Comptes de la Cour Suprême Conseil Economique et Social,
Structures au niveau central	Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG) Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) Direction Générale de la Planification et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) ex-DGSPP Direction Générale du Financement du Développement (DGFD) Observatoire du Changement Social (OCS) / Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) /
Structures au niveau sectoriel	Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) Cellules de Suivi-Evaluation (CSE),
Structures au niveau déconcentré	Préfectures Directions Départementales de la Plan et du Développement (DDPD)
Structures associées au niveau local	Collectivités locales
Parties prenantes non étatiques	Partenaires techniques et financiers Secteur Privé / Associations Professionnelles / Organisations de la société civile ; Associations et Représentants des bénéficiaires ; Instituts de recherche et de développement, etc.

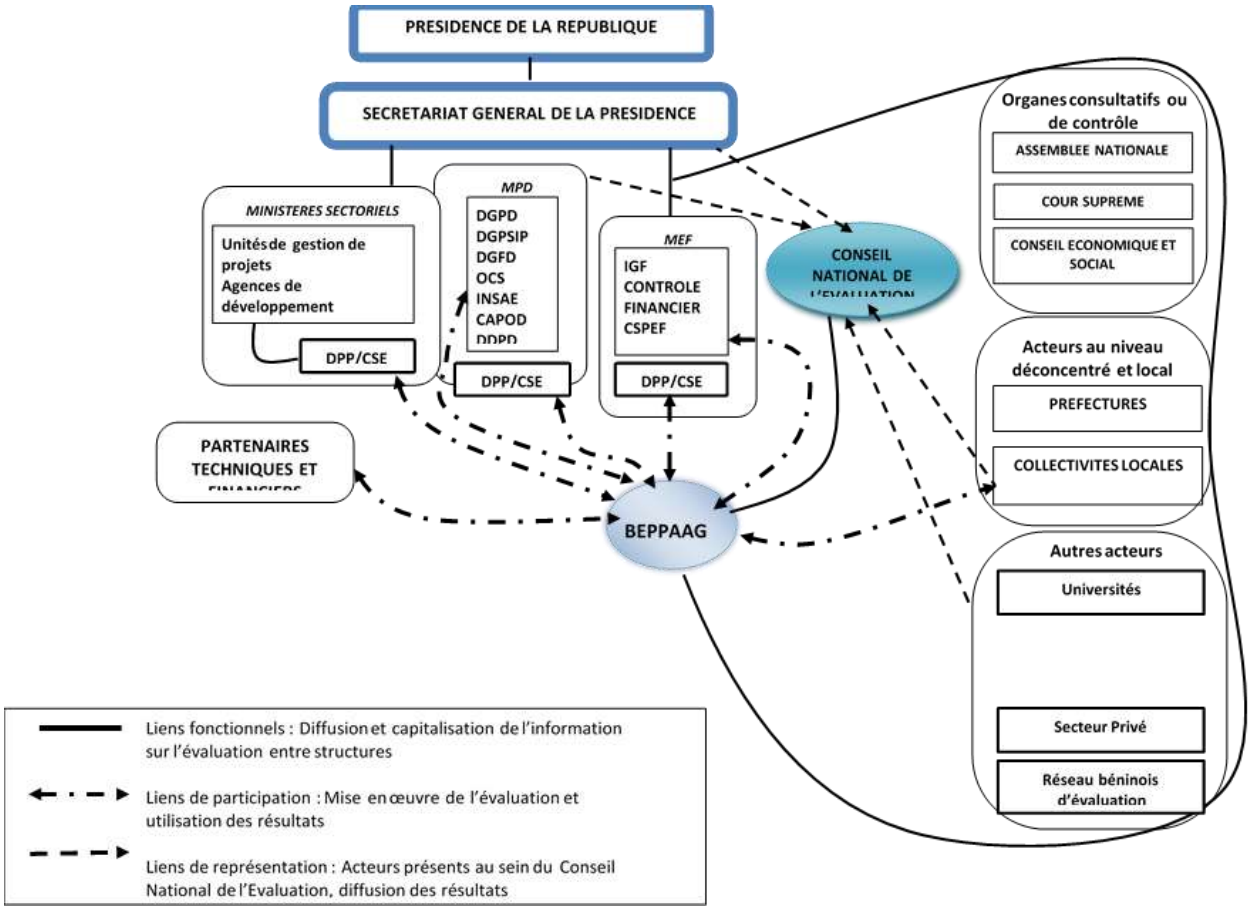

Figure 1 : Schémas du CIEPP

Source: BEPPAAG

4.3. L'organisation du système national de suivi et d'évaluation du Bénin

Le système de suivi et d'évaluation (SSE) au Bénin est formé par le mécanisme de suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté qui inclut le mécanisme d'évaluation des politiques publiques.

Cette approche inclusive permet d'apprécier la mise en œuvre de la politique générale de développement qui couvre les aspects liés à la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), à la gestion de l'aide et à la mise en œuvre des politiques publiques.

En 2015, le Bénin est arrivé au terme du second cycle de sa Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) qui s'était appuyée sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) définies par le Gouvernement en 2006. A travers ces OSD, le Gouvernement du Bénin avait pris des options pour améliorer de façon significative le statut de la femme en offrant équitablement aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités et chances par la suppression des comportements et pratiques discriminatoires. La SCRP 2011-2015 visait l'intensification de la croissance économique afin d'accélérer la marche du Bénin vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation constituent des étapes importantes dans l'atteinte des objectifs de la stratégie. A cet effet, le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers s'est doté d'**un système d'information sur le suivi et l'évaluation de la pauvreté**

assorti d'une matrice de suivi des indicateurs de la stratégie. Ce système d'information intègre le dispositif de suivi et d'évaluation des politiques publiques et, par conséquent, le suivi et l'évaluation genre sensible des politiques de développement du Bénin.

Le **système de suivi de la SCRP** est organisé en deux sous-systèmes : *(i) le sous-système suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social coordonné par l'INSAE ; (ii) le sous-système suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes prioritaires* coordonné par la DGPSIP.

Quant au **système d'évaluation de la SCRP**, il est également composé de deux sous-systèmes : *(i) le sous-système d'évaluation de l'impact sur la pauvreté ; (ii) le sous-système d'évaluation sectorielle et globale de l'efficacité des politiques publiques relevant de la SCRP*. Ce mécanisme permet de mesurer les effets des politiques et des actions sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social). Ces évaluations permettent d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets, d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles, d'autre part.

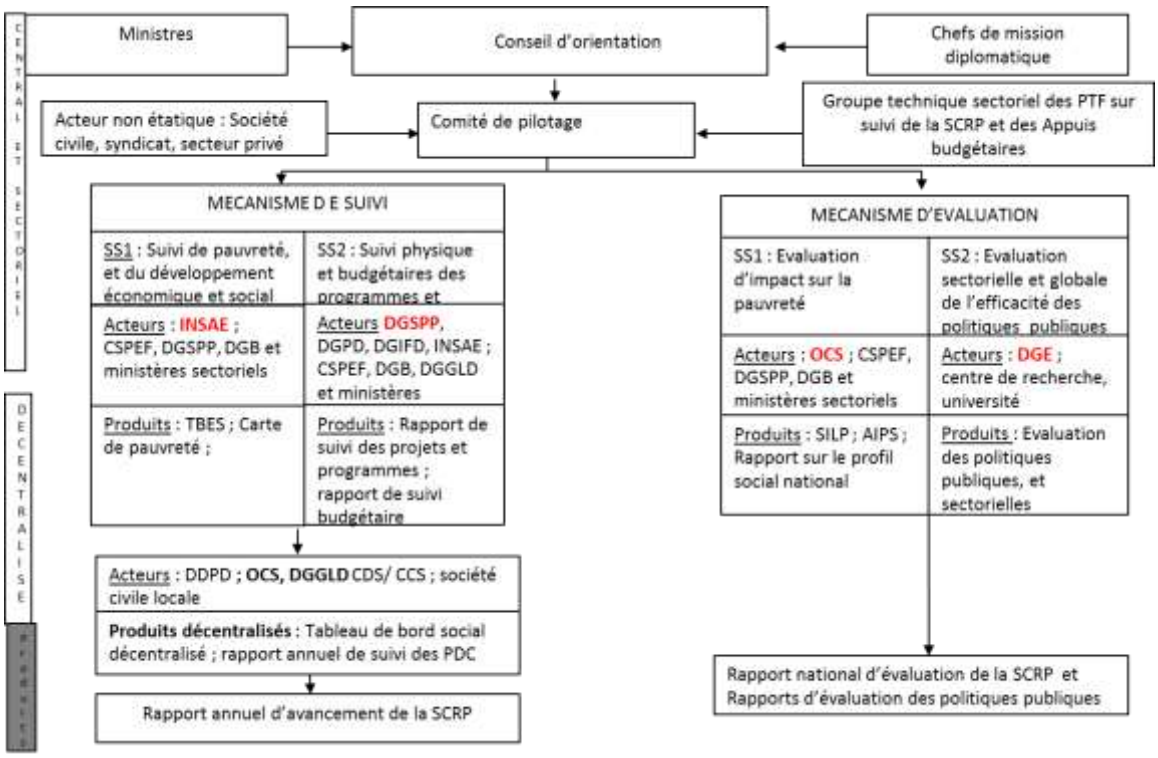

Figure 2 : Dispositif de suivi et évaluation de la SCRP 3[12]

Source :BEPPAAG

Au lendemain de la transition du pouvoir exécutif national le 6 Avril 2016, les nouveaux gouvernants ont mis en place un Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui présente

[12] Certaines structure de ce schéma on change de dénomination ou n'existent plus.

les grands projets à réaliser au cours du quinquennat. Pour l'atteinte de ces projets, un mécanisme de suivi a été mis en place parallèlement aux anciens. Le schéma de ce mécanisme se présente comme suit.

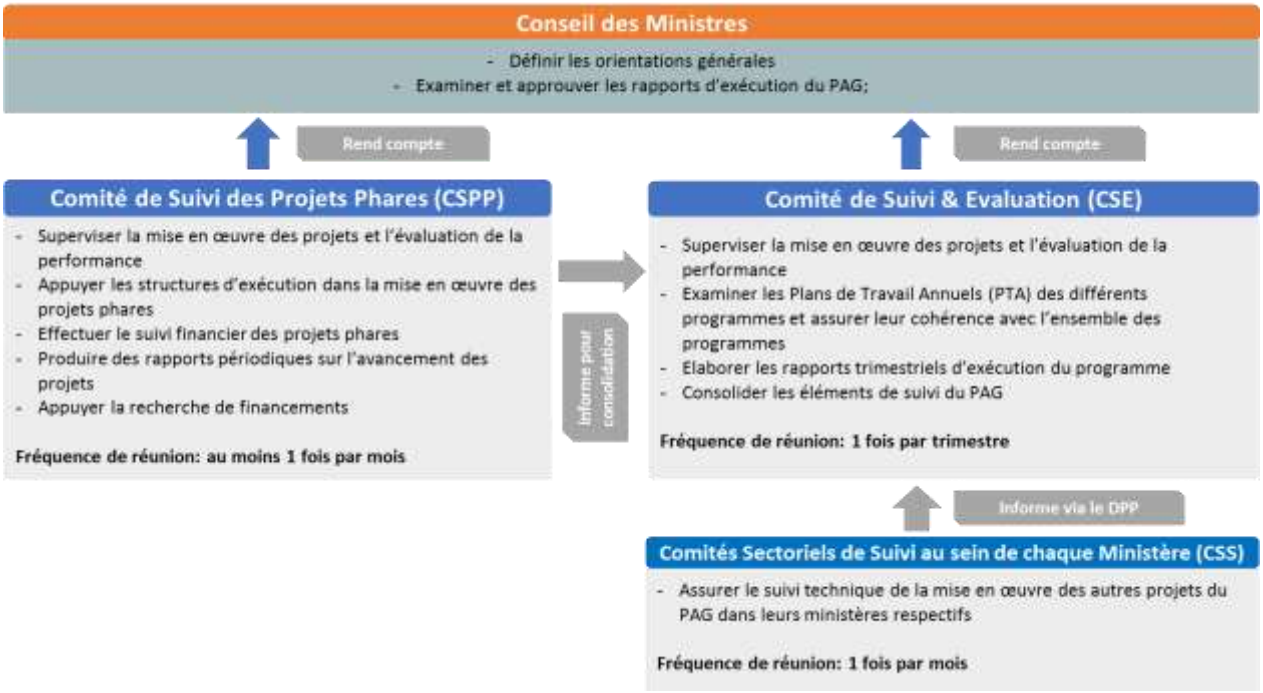

Figure 3 : Mécanisme de Suivi du PAG

Source: BEPPAAG

Ce dispositif de suivi du PAG est renforcé par :

- Les Unités Présidentielles de Suivi des projets sectoriels
- Les Comités de Suivi des Réformes sectorielles
- Le Comité Interministériel de Promotion des Investissements

De plus, la SCRP étant venu à terme en 2015, une période de transition a été observée au cours de laquelle un Plan National de Développement incluant de son propre mécanisme de suivi évaluation est en cours de réalisation.

4.4. Présentation du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin

Au Bénin, le genre dispose d'un cadre institutionnel et juridique distinct de l'architecture global du suivi évaluation, mais ce cadre institutionnel est intégré, de par ses fonctions, au processus national de suivi-évaluation. En réalité, il existe deux grandes institutions dont les missions se complètent sur la question du genre : (i) un ministère en charge de la coordination du genre (actuel Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance) ; (ii) l'Institut National pour la Promotion de la Femme.

Par ailleurs, la Politique Nationale de Promotion de Genre a prévu la mise en place du Conseil National de Promotion de l'Equité et de l'Egalité de Genre (CNPEEG) pour assurer la coordination de la promotion du genre au Bénin. Placé sous la tutelle du Chef de l'État, *le CNPEEG a pour mission de donner les orientations et directives nécessaires à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG).*

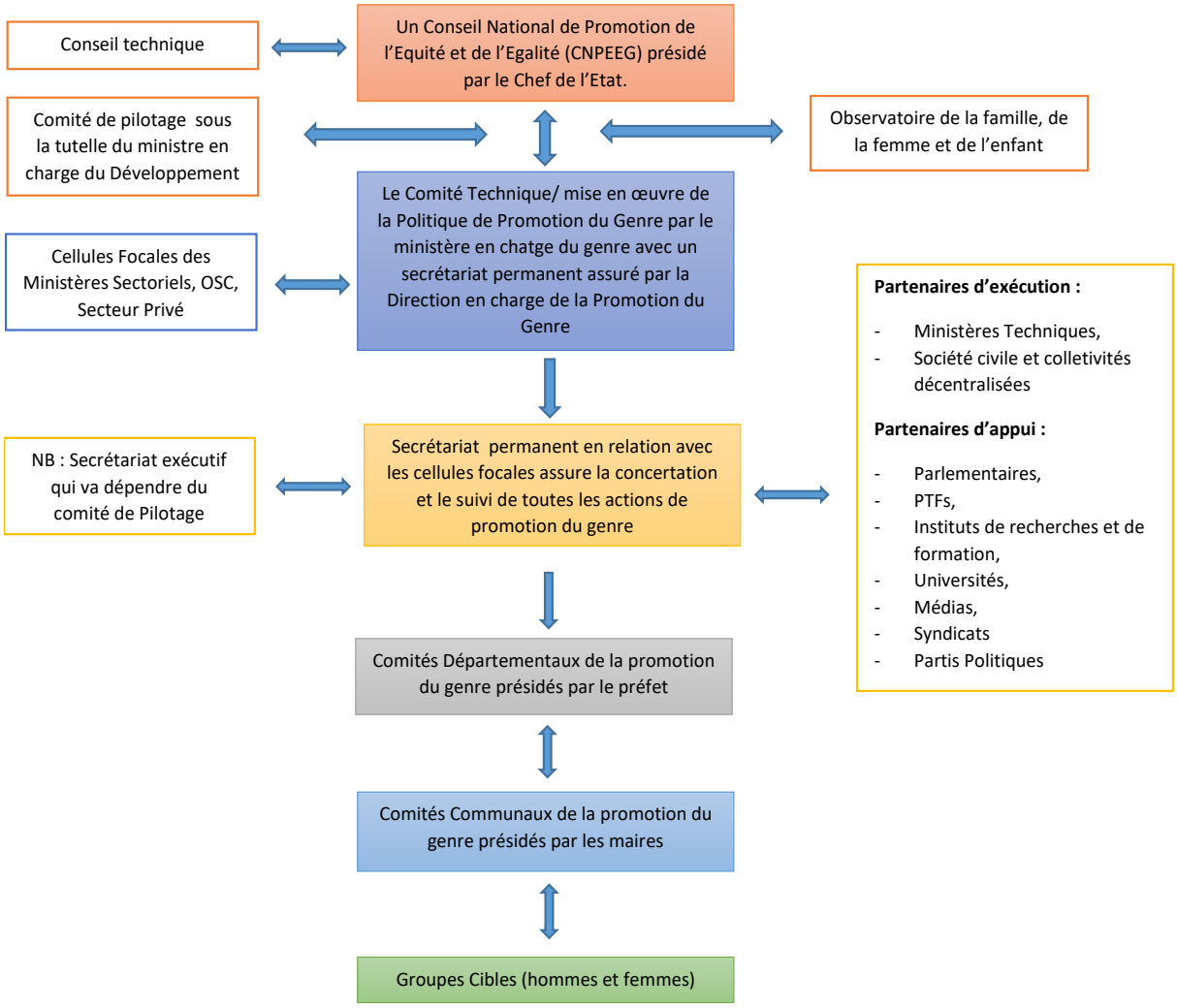

Figure 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNPG

Source : MFSN 2010

Le CNPEEG comprend : (i) le comité de pilotage ; (ii) le comité technique ; (iii) les comités départementaux ; et (iv) les comités communaux. Les organes du CNPEEG ont été créés mais n'ont jamais été fonctionnels[13].

Le comité technique travaille en étroite collaboration avec les cellules focales/points focaux genre mis en place par le Ministère en charge des questions de la femme et de genre. Les

[13] Profil genre Benin 2017, p

Cellules Focales Genre (CFG) ont pour mission de "*veiller à la prise en compte de l'approche « genre et développement » dans les documents d'orientation stratégique, les politiques, programmes et projets de développement de leurs structures, et de suivre et évaluer à l'interne l'application de l'approche « genre et développement » et d'en rendre compte au Ministère en charge de la promotion du genre, conformément à son cahier de charges*"[14].

La capitalisation des efforts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la PNPG se fait à travers le système de suivi des activités des points focaux genre des ministères sectoriels. Cela permet à la Direction de la Promotion de la Femme d'élaborer des rapports annuels sur le fonctionnement de ces derniers. Le Plan d'Actions de la PNPG est arrivé à terme en 2015 et le processus d'évaluation des résultats de sa mise en œuvre est en cours.

5. Résultats de l'évaluation des critères de la matrice de diagnostique genre des systèmes nationaux de suivi évaluation.

La matrice de diagnostic genre des systèmes nationaux de suivi-évaluation analyse d'une part le document de Politique Nationale de l'Évaluation et d'autre part le Système National de Suivi Évaluation. Les paragraphes ci-dessous présentent les résultats de l'évaluation de chacune de ces deux composantes au regard des six critères d'évaluation en mettant l'accent sur les points les plus importants de force ou de faiblesse au niveau de chaque critère. La matrice complète avec les scores et évidences pour chacune des questions d'évaluation est présentée en annexe.

5.1. La prise en compte du genre dans la Politique Nationale d'Evaluation

Critère 1 : Egalité des sexes (score : 19 /42. Performance 45%)

Il ressort de l'analyse documentaire que la PNE ne contient pas de mention spécifique sur l'égalité des sexes. Il en est de même pour les questions d'équité, de droits de l'Homme, et des droits de la femme qui ne ressortent nulle part dans le document de la PNE.

Dans le paragraphe portant sur la finalité et les objectifs de la PNE, il est stipulé que la PNE s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. Toutefois, le mot pauvreté revient seulement (04) fois et ceci uniquement quand il s'est agi de faire référence à la SCRP. La PNE en elle-même ne fait pas de réflexions sur la lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne le nombre et le degré de mise en œuvre des lois nationales adoptées qui garantissent l'égalité genre et l'autonomisation des femmes dans le Suivi & Evaluation (S&E), il est à noter qu'au Bénin, aucune loi ne fait spécifiquement des provisions pour la prise en compte de l'égalité genre dans le système national de suivi évaluation. La Politique Nationale de Promotion du Genre constitue le seul document de référence qui établit un cadre pour le suivi évaluation sensible au genre des politiques nationales. Toutefois, les provisions de la PNPG n'ont pas été reprises par la PNE. Il n'existe pas non plus de loi en attente de vote ou en préparation sur l'intégration du genre dans les évaluations nationales.

[14] Extrait du relevé n°35 des décisions du Conseil des Ministres en sa séance du 10 octobre 2007.

Pour ce qui est de l'adhésion aux conventions portant sur le genre et l'égalité des sexes, le Bénin a ratifié sans aucune réserve la Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ainsi que de nombreux autres instruments de protection des droits humains et des droits de la femme dont :

- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants,
- La Convention sur le consentement du mariage, l'âge minimum de mariage, l'enregistrement du mariage et la Convention relative aux Droits de Personnes handicapées,
- Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des Femmes,
- La Résolution n°15 de l'ECOSOC 1990 qui recommande un taux de 30 % de femmes représentées dans les postes à responsabilité en 1995 et de 50 % en 2000,
- La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

En dehors des traités et conventions, le Bénin a aussi souscrit à l'ensemble des engagements aussi bien internationaux que régionaux relatifs à l'Egalité de genre. Il s'agit notamment de la Plateforme d'Action de Beijing et ses révisions et de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Le principe de l'égalité entre l'homme et la femme est inscrit dans la Constitution du 11 décembre 1990 et depuis lors, dans presque tous les domaines, des lois et décrets ont été pris pour renforcer l'égalité de genre et la garantie des droits des femmes et des filles dans le système juridique béninois. Ainsi, le Bénin dispose d'un cadre juridique suffisamment fourni en matière de promotion de l'égalité de genre et de promotion des droits des femmes et des filles. Toutefois, l'efficacité du cadre juridique et institutionnel pour la promotion de l'égalité des sexes est assez limitée et peu de progrès ont été obtenus en matière d'application effective des dispositions juridiques et dans la mise en œuvre des stratégies d'intégration du genre au niveau sectoriel et dans les programmes de développement des structures décentralisées[15].

Le Document de la PNE ne fait pas référence aux conventions et lois nationales sur l'égalité de genre. Comme déjà mentionné, il existe une politique nationale de promotion du genre et certaines politiques sectorielles notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau et l'énergie font référence à ces textes et conventions et incluent des stratégies de promotion de l'égalité des sexes.

Selon les informants, aucun plaidoyer pour rendre la PNE genre sensible n'a encore été entrepris. Toutefois, il ressort des entretiens que certains acteurs, les bailleurs de fonds, militent pour la sensibilité genre des évaluations réalisées dans les secteurs qu'ils appuient. Ainsi, la prise en compte des questions de genre dans les évaluations s'inscrit progressivement dans les

[15] Profil genre Bénin, 2017 p. 11.

pratiques au niveau des secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de l'eau, des finances et de l'énergie mais à des degrés d'appropriation divers.

Le document de la PNE stipule (p25) que la politique d'évaluation contribue à renforcer la gestion axée sur les résultats et à améliorer la gestion de l'action publique, mais la PNE elle-même ne fournit pas d'indicateurs sexospécifiques pour le suivi de l'exécution des politiques publiques.

Critère 2 : Prise de décision pour l'évaluation des politiques publiques (score : 6 /12 performance 50%)

La PNE prévoit quand, quoi et comment les politiques publiques doivent être évaluées mais ne donne aucune provision pour une évaluation sensible aux sexo-spécifités de ces politiques. Le document de la PNE ne contient pas d'instructions pour une évaluation prenant en compte les sexo-spécificités.

Le document de la PNE contient (p28) les champs d'application, normes et principes de l'évaluation des Politiques Publiques, mais on ne trouve pas de mention concernant l'utilisation des politiques publiques pour l'amélioration de l'égalité genre et de l'autonomisation des femmes. Enfin, le document de la PNE ne rend pas obligatoire la désagrégation des données par sexe. Toutefois, il ressort des entretiens avec les informants que l'INSAE (acteur important du cadre de l'évaluation) produit de plus en plus des données désagrégées par sexe.

Critère 3 : Participation (score : 5/12 ; performance 41,66%)

La PNE ne prévoit ni n'exige dans son contenu une participation et une inclusion des hommes et des femmes, des organisations de défense de l'équité genre, etc., à la conception et à la mise en œuvre des évaluations des politiques publiques.

La PNE prévoit l'implication de différents acteurs concernés dans l'évaluation des politiques publiques. En effet, le troisième principe directeur des évaluations tel que prévu par la PNE (p.29) est l'implication autant que possible de toutes les parties prenantes. Et le cadre institutionnel implique les ministères sectoriels et une diversité d'acteurs tels que les organisations de la société civile parmi lesquelles on retrouve de nombreuses organisations de défense des droits des femmes et de promotion de l'égalité de genre.

Le document PNE ne contient aucune mention spécifique sur l'utilisation des champions de la défense de l'égalité du genre, mais le cadre institutionnel prévoit l'implication des acteurs de la société civile. Toutefois, selon les informants, les structures nationales en charge du genre ainsi que les organisations de défense des droits de femmes sont invitées à participer aux évaluations tant au niveau national que sectoriel, seulement à l'étape des ateliers de validation.

Le document de la PNE prévoit le recours aux experts en évaluation mais ne fait pas explicitement de provision pour la participation des professionnels de l'évaluation genre des structures en charge de la promotion du genre et des militantes des droits de l'homme et de la femme au niveau national. Toutefois, on peut dire que cette provision est implicite dans la PNE. En effet, le cadre institutionnel de la PNE inclut les ministères sectoriels et des groupes sectoriels de mise en œuvre de la SCRP. Or, de fait, le ministère en charge du genre est considéré comme ministère sectoriel et aussi, il existe un groupe genre et protection sociale qui

participe au titre des groupes thématiques aux revues sectorielles pour le suivi de la mise en œuvre de la SCRP.

Critère 4 : Évaluabilité, Revue & Révision (score, 1/6 performance 16%)

Le document PNE prévoit l'évaluation de cette politique après une période de cinq ans, mais ne précise pas que cela se fera par rapport à l'intégration du genre. Il n'y a pas non plus de précision sur les acteurs devant être impliqués dans le processus d'évaluation. La revue de la PNE doit se dérouler en 2018.

Critère 5 : Durabilité (score : 2/6 ; performance : 33,33%)

En ce qui concerne les mesures pour la prise en compte des meilleures pratiques en matière de transversalité du genre et des éléments de la PNPG, aucune disposition n'est clairement prise dans les lignes directrices de la PNE. L'actuelle politique nationale d'évaluation du Bénin a une durée de vie de 10 ans. Le document de la PNE précise que l'évaluation des politiques nationales est érigée au rang des priorités nationales (p21 ; 2ème paragraphe) et est considérée comme une activité régalienne de l'Etat. Le BEPP est responsable de sa pérennisation. (P48).

5.2. La prise en compte du genre dans le système national de suivi évaluation

Critère 1 : Égalité des sexes (score totale : 9/100 ; performance 30%)

L'architecture du cadre national d'évaluation des politiques publiques inclut les ministères sectoriels dont celui en charge du genre à qui revient le rôle de suivi/évaluation genre sensible. Mais ce positionnement ne lui permet pas d'avoir une action transversale sur tous les processus d'évaluation. Il est alors prévu, au niveau de chaque ministère sectoriel, des points focaux ou cellules focales genre.

L'on note qu'en dehors des évaluations spécifiques sur les questions de genre, les institutions en charge de la promotion du genre ne jouent pas un rôle prépondérant dans la conduite des évaluations nationales. Selon la plupart des informants, les acteurs de la promotion du genre sont souvent invités aux séances de validation des évaluations. Certains ont relevé que les experts genre ne sont invités que lorsque ceux qui organisent les évaluations des politiques nationales y sont contraints par les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, le responsable de la cellule focale genre de chaque ministère sectoriel est logé au niveau de la direction de la prospective et de la Programmation (DPP) qui est la structure qui conduit l'organisation des évaluations des politiques sectorielles. Mais il ressort des entretiens que dans la plupart des ministères, ces cellules ne disposent ni des capacités techniques ni de l'influence nécessaire pour assurer une bonne intégration des questions de genre dans les évaluations sectorielles.

La majorité des personnes interviewées affirment que les acteurs non étatiques et d'autres structures telles que les associations de professionnels de l'évaluation et les défenseurs de genre sont associés aux processus d'évaluations nationales et qu'il y a une bonne inclusion des intervenants externes. Toutefois, il se pose la question de l'effet de leur contribution sur l'amélioration de prise en compte des questions de genre dans ces évaluations. De plus, l'identification des structures à associer demeure une question difficile à cause d'une guerre de leadership et de représentation tant au sein de la société civile que des principales structures en

charge de la promotion du genre. Il est à noter que pour une minorité des informants, l'implication de ces acteurs (PASCIP, FUPRO, RIFONGA, …etc.) ne se fait pas ou bien que l'implication soit plutôt timide.

Au niveau des ministères sectoriels la prise en compte transversale du genre dans les analyses, politiques et programmes se fait à des degrés divers. En effet, cette mission est assignée aux cellules focales genre, mais plusieurs études ont révélé que la majorité des cellules peinent à impulser une réelle dynamique de prise en compte du genre dans les secteurs de développement[16]. Néanmoins, il ressort des entretiens et de la revue documentaire que certains ministères sectoriels ont réussi à développer une bonne dynamique en matière d'intégration du genre dans leurs politiques sectorielles. On peut citer notamment le Ministère en charge de l'éducation primaire, le Ministère en charge de l'eau, le Ministère de l'agriculture ainsi que le Ministère de la santé et le ministère de l'énergie. Ces ministères disposent de structure en charge de la promotion du genre et certains ont même développé des stratégies de promotion du genre propres à leurs secteurs. Toutefois, ces efforts restent en grande partie tributaires de l'appui des partenaires techniques et financiers qui les soutiennent ainsi, le niveau d'intégration du genre varie même d'un programme à un autre en fonction des bailleurs. De même, selon certains informants, les efforts faits par les Ministères sectoriels ne sont pas intégrés par les BEPPAAG et il manque la capacité d'analyse des données désagrégées pour renseigner les prises de décision.

La culture institutionnelle d'intégration du genre par les principaux ministères et structures en charge des évaluations nationales (Ministère du Plan, BEPPAAG, INSAE) est jugée moyenne par certains et faible par d'autres. De manière générale, l'institutionnalisation du genre se traduit par des efforts de nomination des femmes dans certains postes clés (cas des directrices adjointes au niveau du ministère du Plan), mais comme indiqué par la majorité des informants, le réflexe de la sensibilité genre dans les modes de fonctionnement et d'opération reste à renforcer. Et ceci, particulièrement au niveau des structures de coordination du cadre institutionnel de suivi évaluation.

Il ressort des entretiens que les principaux ministères et structures en charge des évaluations nationales (Ministère du Plan, BEPPAAG, INSAE) n'ont pas eu à réaliser des audits genre. Il faut remarquer toutefois, que sous l'impulsion des partenaires techniques, certains Ministères comme celui de la santé ont eu à réaliser des audits Genre. Ceci pourrait inspirer les autres acteurs à faire de même.

Selon les entretiens avec les informants clés et la revue documentaire, il y a la désagrégation de certains indicateurs suivant le sexe au niveau de l'INSAE et cela se remarque dans les enquêtes spécifiques conduites par cette institution telles les EMICoV[17]. Toutefois, le niveau de désagrégation des données varie souvent d'un secteur à un autre. Ainsi, on constate généralement un meilleur niveau de désagrégation des données dans les évaluations des secteurs de l'éducation, et de la santé. Le réflexe acquis pour la production des données, désagrégées s'inscrit progressivement dans les pratiques nationales mais certains informants

[16] Profil genre Bénin 2017.

[17]Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des Ménages.

relèvent qu'il existe un déficit de connaissance et de capacités à réaliser des analyses genre à partir des données collectées. Plusieurs informants ont déclaré que chaque année des actions de renforcements de capacités sont réalisées mais le niveau de connaissance demeure modeste. Ceci pose la question de l'efficacité des formations organisées. (*Il y a plusieurs facteurs de blocage à savoir : la mauvaise perception de l'importance de la prise en compte de l'approche genre par les hautes autorités au niveau national et sectoriel ; le manque d'adhésion à la stratégie et à l'application des outils de l'approche genre au moment de la formulation des politiques, programmes et autres stratégies de promotion du genre et ou de la femme*).

Il y a aussi la mobilité des quelques cadres formés dans l'administration publique, ce qui n'améliore pas la situation. Il faut également souligner qu'aucune des personnes interviewées n'a pu nous donner des preuves des renforcements des capacités en genre du personnel des structures de coordination du CIEPP.

La majorité des répondants estiment qu'actuellement, les procédures et les lignes directrices pour les évaluations nationales ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations d'égalité de genre. Toutefois, cela constitue une préoccupation pour les partenaires techniques qui en fonction de leur niveau d'engagement pour l'égalité de genre l'exigent dans les résultats de leurs interventions. Il faut toutefois noter qu'au niveau du processus de revue de la SCRP, il existe un groupe sectoriel genre et protection sociale qui assure la prise en compte du genre dans le processus de revue de la SCRP. De même, le Ministère en charge de la famille a son propre système de suivi évaluation des progrès réalisés en matière de genre qui se fait via les cellules focales sectorielles. Il produit également régulièrement les rapports sur l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing de même que celui sur la mise en œuvre de la déclaration de Maputo et de la résolution 1325 des Nations Unies. Toutefois, ces efforts ne se sont pas suffisamment soutenus et capitalisés par le mécanisme de coordination du CIEPP.

En ce qui concerne le plaidoyer pour la prise en compte du genre, dans le système national de suivi évaluation, il est principalement porté par les partenaires techniques et financiers et les ONG et OSC nationales sont très peu actives sur cette question. Ce plaidoyer a notamment permis d'améliorer le niveau de désagrégation des données et la réalisation des analyses genre dans les études et évaluations produites par l'INSAE. De même, les PTF ont soutenu la réalisation par le Bénin d'évaluation spécifiques genre telle l'IDSIA/IDISB.

Critère 2 : Budgétisation genre, financement de l'égalité des sexes (score 8/24; performance 33%)

Les informations collectées (revue documentaire et entretiens) font état de ce que le budget alloué par le Gouvernement pour le système de suivi et d'évaluation est largement en dessous des besoins réels. Le budget du BEPP pour l'évaluation des politiques publiques est passé de 300 millions en 2010 à 107 millions en 2017. Toutefois, la majorité des informants ont déclaré que le dispositif du suivi du PAG ainsi que celui des CSE au sein des DPP sont financés.

De la même manière, toutes les personnes interviewées estiment que les ressources allouées aux ministères et institutions en charge de genre sont très insuffisantes pour mener à bien leurs activités et pour jouer de manière adéquate leur rôle de soutien dans les évaluations nationales. En effet, l'étude portant sur l'état des lieux de la budgétisation sociale 2011-2015 a révélé que :

(i) le budget alloué au Ministère en charge de genre fait moins de 1% du budget national ; (ii) le budget de la direction en charge de la promotion de la femme et du genre (l'une des directions de ce ministère) est d'environ 5% du budget dudit ministère ; (iii) les budgets des activités relatives à la réduction des inégalités de genre des autres ministères sont également dérisoires (souvent moins de 2%). Egalement, les actions de l'INPF sont limitées par le déficit de ressources humaines et financières qui a conduit à un ralentissement important de ses activités depuis quelques années.

Il ressort également des entretiens avec les principales associations de promotion de l'égalité des sexes qu'elles ne reçoivent pas de financement de la part du gouvernement pour venir en appui aux évaluations nationales.

Pour la grande majorité des répondants, le budget alloué n'est pas adéquat (excepté pour l'INSAE) pour la mise à niveau des compétences pertinentes dans le domaine du genre, de l'analyse sociale et de la pauvreté. Pour le personnel affecté aux organismes clés du système national d'évaluation, il n'existe pas de plan de formation en genre ni de budget clairement alloué, sauf au niveau de l'INSAE. L'UNICEF finance ce qui concerne de l'analyse sociale. On observe toutefois la présence d'initiatives ponctuelles telles que le projet ACMERP qui finance les activités liées à la prise en compte du genre dans l'analyse de la pauvreté.

Malgré le déficit du financement de l'Etat, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique dispose d'un financement adéquat pour la production de statistiques sexo-spécifiques. Ceci se manifeste par une désagrégation systématique selon le sexe des indicateurs capables de l'être. Ce financement est essentiellement assuré par les Partenaires Techniques et Financiers qui fournissent également des fonds pour la prise en compte du genre dans les évaluations des politiques des secteurs qu'ils appuient.

Quant au budget national alloué au Système National de Suivi et Évaluation, il est jugé non adéquat pour leur permettre de produire, publier et distribuer des lignes directrices, des manuels, etc. pour l'intégration des sexo-spécificités dans les évaluations nationales.

Toutes les répondantes et tous les répondants s'accordent sur le fait que les Nations Unies, l'UE, la GIZ, la Coopération belge, la coopération suisse et d'autres coopérations bilatérales appuient beaucoup le financement des activités liées à l'intégration du genre et insistent qu'on en tienne compte dans les évaluations des secteurs où ils interviennent. Il en est de même, mais dans une mesure moindre, pour certaines ONG internationales. Mais il ne semble pas y avoir de financements de la part du secteur privé.

Enfin, il n'existe pas de ligne directrice pour le financement d'évaluation sensible au genre.

Critère 3 : Prise de décision (score : 2/12 ; performance 16,67%)

Il ressort des entretiens et de la revue documentaire qu'il n'y a pas de calendrier régulièrement établi pour les évaluations nationales. L'analyse des données recueillies met clairement en évidence que les deux principaux organismes responsables de genre (DPFG, INPF) n'interviennent pas dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes nationaux d'évaluation. Cependant, ils interviennent au niveau du processus de préparation des dossiers d'évaluation et/ou au niveau de la validation des documents, participent au processus d'évaluation à travers les contributions techniques des points focaux genre sectoriels et enfin,

au processus de validation des résultats. Aussi, est-il nettement établi que la méthodologie pour les évaluations nationales n'est pas déterminée par l'autorité en charge du mécanisme national de genre. Le niveau de contribution à l'amélioration de la sensibilité au genre des évaluations nationales par les défenseurs et associations de suivi et d'évaluation sur l'égalité de genre est jugé partiel par la majorité des enquêtés et inexistant pour d'autres. Selon eux, même s'ils ont été activement impliqués dans la SCRP, cela n'a pas généré une amélioration évidente de la sensibilité genre des évaluations nationales. On remarque cependant qu'au ministère de l'agriculture, la contribution est dite évidente.

Notons aussi que la majorité des répondants jugent inexistante l'influence des mécanismes nationaux de genre sur le budget des évaluations nationales pour la prise en compte de la sensibilité au genre.

Critère 4 : Participation (score : 7/9; performance : 78%)

Le taux du critère participation dans le Système National de Suivi et Evaluation du Bénin détient le score le plus élevé. Les différents ministères sectoriels sont systématiquement associés pour l'évaluation des politiques les concernant directement ou indirectement.

Le fonctionnement de cette collaboration se fait par le biais des rencontres d'échanges et de réflexions, des concertations en vue de l'harmonisation des concepts, de l'adoption des outils et de la validation des rapports, bilans et études sur le genre et la promotion de la femme. Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse des Actions du Gouvernement entretient également des relations fonctionnelles avec toutes les structures sectorielles.

Toutefois, la participation d'autres acteurs, que ce soit les ministères et autres organes du système, les associations des professionnels de l'évaluation, des défenseurs de l'égalité de genre, est requise essentiellement lors des ateliers de validation des rapports des évaluations. Il s'agit donc d'une participation en aval du processus d'évaluation, ce qui n'est pas de nature à réellement œuvrer pour une meilleure sensibilité genre des évaluations nationales.

Quant à la manière dont les institutions ayant des responsabilités ou des connaissances spécialisées dans/pour les évaluations collaborent, dans les revues et l'examen des politiques, il a été indiqué que des séances de concertations ont lieu entre ces diverses structures tout au long du processus d'évaluation, c'est-à-dire depuis l'élaboration des termes de référence jusqu'à la validation des rapports d'évaluation. Toutefois, certains indiquent qu'il est nécessaire de réorganiser et de mieux structurer la collaboration entre les différentes institutions et le BEPPAAG.

Critère 5 : Durabilité (score : 3/6 performance : 50%)

Il ressort des entretiens que le système national de suivi évaluation dispose d'une stabilité institutionnelle basée sur un cadre législatif clair. Le gouvernement fait un grand effort dans le financement du SNSE, mais la réalisation des évaluations nationales n'est pas intégralement prise en charge par le budget national. La majorité des informants rencontrés ont insisté sur la nécessité de valorisation des résultats des évaluations qui constitue l'une des conditions indispensables pour que les gouvernants continuent d'investir dans le suivi et l'évaluation.

Selon les informants, il n'existe pas de budget alloué à l'amélioration de la sensibilité genre des évaluations nationales dans le budget 2018 (qui était déjà voté au moment de la conduite de la présente étude) et il est souhaitable que des améliorations soient faites dans ce sens dans les futurs budgets.

6. Conclusion et recommandations

Il ressort des analyses ci-dessus que, malgré les engagements internationaux et stratégiques du Bénin pour la promotion de l'égalité des sexes, l'intégration du genre dans le système national de suivi évaluation au Bénin est globalement en dessous de la moyenne même si à certains égards notamment en matière de participation des différents acteurs, des efforts considérables sont faits. Cette situation est due principalement aux raisons suivantes :

(i) L'absence d'un cadre règlementaire et de lignes directrices exigeant la prise en compte du genre dans les évaluations nationales ;

(ii) L'inexistence d'un système national de redevabilité par rapport à la réalisation des résultats en matière d'égalité des sexes ;

(iii) Le manque de capacités (ressources, compétences) pour la prise en compte du genre au niveau de certaines structures clé du SSNE ;

(iv) Une faiblesse institutionnelle des structures nationales en charge de la promotion du genre qui limite leurs capacités à influencer et accompagner la prise en compte du genre dans les évaluations nationales ;

(v) La faible capacité des associations de défense de l'égalité de genre à contribuer efficacement aux évaluations nationales et à faire des plaidoyers pour la prise en compte du genre dans les normes et procédures d'évaluation ;

(vi) Un faible niveau de financement par l'État des actions relatives à la promotion de l'égalité des sexes, que cela soit pour le fonctionnement des structures, la constitution des capacités que pour la mise en œuvre des stratégies et le financement de la réalisation des actions spécifiquement liées à la prise en compte du genre dans les évaluations nationales.

Toutefois, il existe dans certains secteurs de bonnes pratiques en matière d'intégration du genre dans les planifications et dans les évaluations qui méritent d'être capitalisées au plus haut niveau du CIEPP afin d'être généralisées à tous les secteurs. De même, l'INSAE avec l'appui des partenaires techniques et financiers a réalisé ces dernières années des progrès importants en matière de désagrégation des données et statistiques. Il reste à améliorer le niveau d'exploitation des données désagrégées existantes afin de renforcer les analyses genre dans les différentes évaluations et études produites.

Enfin, il faut souligner que le mécanisme national de promotion du genre fait des efforts pour produire des évaluations spécifiques genre, mais ces dernières ne sont pas suffisamment accompagnées et capitalisées par les structures de coordination du système national de suivi évaluation.

A l'issue des différentes analyses, les principales recommandations de la mission d'évaluation pour améliorer la prise en compte du genre dans le système national de suivi évaluation du Bénin sont les suivantes :

A. A l'attention des structures publiques en charge de la coordination SNSE

1. *Faire une Revue de la PNE pour améliorer son niveau de prise en compte du genre et mettre en place des lignes directrices claires pour l'intégration du genre dans les évaluations nationales.*
2. *Renforcer les capacités des acteurs autorités et acteurs clés du système national de suivi évaluation sur l'intégration du genre et l'analyse genre dans les évaluations (niveau coordination, central, sectoriel).*
3. *Doter les institutions nationales en charge de la promotion du genre des moyens nécessaires pour qu'elles accompagnent efficacement la prise en compte du genre dans les processus d'évaluation nationale.*
4. *Institutionnaliser le reporting sur les progrès réalisés en matière de genre au niveau des rapports de progrès des ministères sectoriels lors des revues des PTA et des stratégies sectorielles.*
5. *Intégrer les points focaux genre dans la conduite des évaluations au niveau sectoriel.*
6. *Intégrer les évaluations genre telles que l'IDISB, le rapport d'évolution Beijing au titre des évaluations nationales planifiées et budgétisées par la CIEPP.*
7. *Impliquer l'expertise existante en suivi évaluation genre dans les évaluations*

B. A l'attention du Ministère de la Affaires sociales et de la microfinance

8. *Organiser en collaboration avec le BEPPAAG l'évaluation de la PNPG*
9. *Faire la réorganisation du système nationale de suivi évaluation de la politique nationale genre*

C. A l'attention des organisations de la société civile

10. *Développer en leur sein des expertises spécialisées par domaine sectoriel en suivi évaluation des politiques nationales.*
11. *Initier des actions de plaidoyer et de veille citoyenne pour l'intégration du genre dans les évaluations nationales.*

D. A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers

12. *Accompagner le développement des capacités des organisations de la société civile à contribuer et à plaider pour une meilleure prise en compte du genre dans les évaluations nationales.*
13. *Soutenir le gouvernement dans ces efforts d'amélioration de la sensibilité genre du système national de suivi évaluation par entre autres, le renforcement des capacités des ressources humaines de l'administration impliquées dans les systèmes de suivi-évaluation*

7. Annexes

7.1. Liste des personnes rencontrées

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
01	IDOHOU	Léontine	RIFONGA	Présidente
02	GOGAN	Gillis	INSAE	Collaborateur DCSFR
03	DAGA	Jules	INSAE	DCSFR
04	VIGNON	Armand	MdSC	Directeur
05	SOURAYA	Hassan	UNICEF	DeputyDirector
06	ASSAH	Gustave	Social WATCH	Directeur
07	KPATINDE	Gérard	Ministère du Plan	DPP
08	SAKITI	Christelle	Ministère du Plan	Planificateur/ PF Genre
09	SEGLA	Elias	BEPPAAG	Cadre
10	SOSSOU	Damase	BEPPAAG	Cadre
11	NOUDEGBESSI	Bernice	UNFPA	Chargé de programme genre
12	TOMAVO	Charlemagne	CES	Secrétaire administratif
13	AGUESSY	Magloire	Ministère charge du plan et du Développement	Directeur General des politiques de Développement
14	ADANNOU	Michel	Ministère charge du plan et du Développement	Directeur technique Développement à la base
15	LALEYE	Léonard	INPF	Directeur des Affaires Juridiques et Sociales
16	AFFOGBOLO	INNOCENT	GIZ	Conseiller Technique
17	AKUETE	Anne	GIZ	Coordonnatrice genre

18	TAKOU	Hermann	Ministère des finances et de l'économie	Secrétaire technique de la CSPEF
19	KPOFFON	Luc	Ministère de l'agriculture	Chef cellule suivi et évaluation
20	YEHOUENOU	Jules	DGPSIP	Directeur
21	AZANDJEME	Annick	Chargée de programme genre	Ambassade de Belgique
22	AHOKPE	Ansbert	CSSE/DPP	Ministère des affaires sociales et de la micro finance
23	AZONDEKON	Bienases	Cadre /DPP	Ministère des affaires sociales et de la microfinance

7.2. Liste des documents consultés

1. DADJO, M.C.L.H., (2017) : Profil genre du Bénin 2017
2. HOUETOHOSSOU, H., (2015) : EVALUATION DE LA POLITIQUE GENRE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE BENINOISE.
3. HOUINSA, G., D., (2016) : Rapport de l'analyse diagnostique de la prise en compte de genre dans les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation
4. HOUINSA, G., D., (2012) : *Etat des lieux du système national de suivi et d'évaluation du Bénin*
5. HOUINSA, G. D, (2012) : *Etude de la demande en suivi-évaluation au Bénin*
6. MBELE, T. (2016): Gender Responsiveness of National M&E Systems Concept Note
7. RENSBURG, M.J. (2016): Gender Responsiveness Diagnostic Report of Government-wide Monitoring and Evaluation Systems in South Africa
8. OCS, (2011), *Réseau Africain en Analyse d'Impacts/African Impact Analysis Network (AfrIAN), Charte du Réseau*
9. OCS, (2014), *Plan Stratégique 2014-2018 du Réseau National en Analyse d'Impact sur la Pauvreté et le Social*
10. République du Bénin (2012), *Politique Nationale d'Evaluation 2012-2021*, Décembre 2012 ;
11. République du Bénin (2014), *Orientations Stratégiques pour le Développement de l'Evaluation des Politiques Publiques (2014-2015)*, février 2014 ;
12. République du Bénin (2013), *Plan Stratégique d'Evaluation des Politiques Publiques, 2013-2015*, Juin 2013;
13. République du Bénin (2014), *Rapport Général de l'évaluation des politiques publiques, 2012-2013*, Mai 2014 ;
14. République du Bénin (2010), *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015)*, Décembre 2010;
15. République du Bénin (2009), *Politique Nationale de Promotion de Genre*, Mars 2009.
16. République du Bénin (2015), *Rapport d'avancement 2014 de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté*, juin 2015
17. WOKADALA, J. (2016) : Gender Responsiveness Diagnostic Report of National Monitoring and Evaluation Systems in Uganda

7.3 Matrice des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du SNSE en matière de prise en compte du genre.

Forces	Faiblesses
• Cadre juridique et législations propice à la promotion de l'égalité de genre. • Engagement de l'État béninois pour la réduction des inégalités de genre au niveau de la SCRP et des ODD. • Existence d'une dynamique d'intégration systématique du genre au niveau de certains ministères sectoriels. • Existence d'une expérience de budgétisation sensible au genre, coordonnée par le ministère en charge du développement. • Systématisation de la désagrégation des données au niveau de l'INSAE. • Existence de nombreuses ONG et OSC engagées dans la promotion de l'égalité de genre.	• Absence de dispositions pour la prise en compte du genre au niveau de la PNE. • Capacités limitées des acteurs de la chaîne de suivi évaluation à réaliser des analyses genre. • Faible capacité des structures nationales en charge de la promotion du genre à contribuer à la prise en compte du genre dans les évaluations nationales. • Niveau insuffisant d'implication des experts en genre et des activistes pour l'égalité des sexes dans la conception et la réalisation des évaluations nationales. • Défaut de capitalisation des bonnes pratiques de suivi évaluation du genre, développés au niveau sectoriel par les structures en charge de la coordination du système national de suivi évaluation. • Défaut d'implication et par conséquent de plaidoyer par les organisations de la société civile pour la prise en compte du genre dans les évaluations nationales. • Faible implication de l'expertise genre existante • Faible traduction de la volonté politique en actions concrètes
Opportunirés	**Menaces**
• Appui des PTF • Appartenance du Bénin au programme Twende Mbele • Existence de volonté politique. • Développement par la CEDEAO de cadre de suivi évaluation genre dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie	• Instabilité institutionnelle • Banalisation et incompréhension /méconnaissance du genre par certaines autorités et cadres

7.4 Feuille de calcul des scores de la matrice de diagnostic genre

Critères	Score global	Niveau de performance
Politique Nationale de l'Evaluation		
6. Égalité des sexes	*19 sur 42*	*45%*
7. Prise de décision	*7 sur 15*	*47%*
8. Participation	*5 sur 12*	*42%*
9. Évaluabilité, Revue & Révision	*1 sur 6*	*17%*
10. Durabilité	*5 sur 9*	*56%*
Système National de Suivi et Evaluation		
6. Égalité des sexes	*7 sur 30*	*23%*
7. Budgétisation	*8 sur 24*	*33%*
8. Prise de décision	*2 sur 12*	*17%*
9. Participation	*7 sur 9*	*78%*
10. Durabilité	*3 sur 6*	*50%*

Le niveau de performance au sein d'un critère est calculé par le rapport entre le cumul des scores donnés au niveau de chaque question du critère et le score maximum possible au sein de ce critère. Ce niveau de performance est estimé en pourcentage et reflète la proportion dans laquelle le critère concerné est pris en compte dans la politique et le système national d'évaluation.

7.5 Tableau de bord de la notation de la performance de la politique nationale d'évaluation (PNE)

Critères		*Source/Evidence*	Evaluation de la performance	Score
1.	**Égalité des sexes *(Score total : 19/42 ; Niveau de performance : 45%)***			
1.1	Nombre, qualité et contexte des mentions de l'égalité des sexes dans la politique/déclaration de la PNE.	*Le document de la PNE ne contient pas de mention spécifique sur l'égalité des sexes à part la SCRP qui inclut les considérations de genre.*	Existence faible	1
1.2	Nombre, qualité & contexte des mentions d'équité/droits de l'homme/droits des femmes dans la PNE.	*Dans la PNE, il n'y a pas de mention d'équité droits de l'homme, droits de la femme.*	Inexistence	0
1.3	Degré auquel la PNE propose/engage/réfléchit ou se réfère à la lutte, à la réduction ou à l'élimination de la pauvreté.	*La PNE s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP, et c'est seulement dans le développement de ce sigle que le document mentionne le mot pauvreté (04 fois). Il ne contient pas de réflexion sur la lutte ou la réduction ou l'élimination de la pauvreté*	Existence faible	1
1.4	Nombre et degré de mise en œuvre des lois nationales adoptées qui garantissent l'égalité genre et l'autonomisation des femmes dans le Suivi & Evaluation (S&E).	*Documents de la revue (Profil genre du Bénin Août 2017 ; Rapport l'analyse diagnostique de la prise en compte du genre dans le SNSE du Bénin, Mai 2016)*	Existence moyenne	2
1.5	Nombre et étape des législations en attente de passage qui protègent ou garantissent l'égalité des sexes et la protection sociale dans le Suivi & Evaluation (S&E).	*Aucune loi en attente.*	Non existence	0
1.6	Nombre & types (noms) des conventions internationales sur les droits de l'homme et des femmes, déclarations, signées, ratifiées et domestiquées.	*Le Bénin a signé toutes ces conventions, déclarations et protocoles internationaux et régionaux de même que le protocole de Maputo.*	Existence pleine	3
1.7	Nature de la réaction nationale aux conventions internationales des droits de l'homme et des femmes, déclarations, etc. Beijing, Protocole de l'UA à Maputo.	*Plusieurs lois nationales et décrets pour la promotion de l'égalité des sexes ont été adoptés et une politique nationale de promotion du genre existe. Toutefois la mise en œuvre de ces politiques et lois demeure partielle.*	Existence moyenne	2

1.8	Nombre & type de référence faite aux conventions internationales des droits de l'homme et de la femme, des déclarations dans la PNE et/ou dans les stratégies nationales.	*Le Document de la PNE ne fait pas référence à ces conventions. Quant aux documents de stratégie sectorielle de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, etc ; ils font référence au genre et développement, à la promotion du genre, l'amélioration des relations de genre entre l'homme et la femme, etc.*	Existence moyenne	2
1.9	Type & qualité de plaidoyer en appui à la PNE genre sensible.	*Selon les informants, aucun plaidoyer pour rendre la PNE genre sensible n'a encore été entreprise.*	Inexistence	0
1.10	Mesure dans laquelle le législateur, le gouvernement, les bailleurs de fonds et les organisations volontaires pour une évaluation professionnelle prennent fait et cause pour la pratique d'une évaluation genre sensible de la politique nationale.	*Selon les informants, c'est surtout les partenaires techniques et financiers qui militent pour une évaluation genre sensible dans les secteurs de leurs interventions (éducation, agriculture, santé, eau, etc).*	Existence moyenne	2
1.11	La politique nationale d'évaluation (PNE) est légiférée et en pleine mise en œuvre.	*Il existe un Décret d'institutionnalisation de la PNE.*	Existence pleine	3
1.12	La politique nationale d'évaluation (PNE) fournit/comprend un cadre axé sur les résultats pour le suivi de la performance des politiques publiques.	*Le document de la PNE stipule (p25) que la politique d'évaluation contribue à renforcer la gestion axée sur les résultats et à améliorer la gestion de l'action publique.*	Existence pleine	3
1.13	La PNE fournit/stipule des indicateurs/indices sexo-spécifiques pour le suivi de l'exécution des politiques publiques.	*Le document de la PNE lui-même ne fournit pas d'indicateurs sexo-spécifiques pour le suivi de l'exécution des politiques publiques.*	Inexistence	0
1.14	La mesure dans laquelle la PNE fournit/comprend un cadre axé sur les résultats, qui inclue des indicateurs sexo-spécifiques.	*Le document de la PNE ne fournit pas un cadre axé sur les résultats, qui inclue des indicateurs sexo-spécifiques.*	Inexistence	0
2.	**Prise de décision *(Score total : 7/15 ; Niveau de performance : 47%)***			
22.1	La PNE aborde quand, quoi et comment évaluer les politiques publiques.	*Le document de la PNE précise (à partir p 31) quand, quoi et comment les évaluations doivent s'organiser.*	Existence pleine	3
2.2	La PNE prévoit une évaluation sensible des sexo-spécificités des politiques publiques.	*Le document de la PNE ne contient pas d'instructions claires pour une évaluation prenant en compte les sexo-spécificités.*	Inexistence	0
2.3	La PNE fournit des lignes directrices à utiliser pour les évaluations.	*Le document de la PNE contient (p28) les champs d'application, normes et principes de l'évaluation des Politiques Publiques.*	Existence pleine	3

2.4	La PNE stipule comment l'évaluation des politiques publiques peut être utilisée pour améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	*Dans la PNE, on ne trouve pas de mention concernant l'utilisation des politiques publiques pour l'amélioration de l'égalité genre et de l'autonomisation des femmes.*	Inexistence	0
2.5	La PNE stipule la désagrégation obligatoire des données par sexe.	*Le document de la PNE ne rend pas obligatoire la désagrégation des données par sexe mais nous avons noté dans les entretiens avec les informants que l'INSAE (acteur important du cadre de l'évaluation) produit désormais des données désagrégées par sexe.*	Existence faible	1
3.	**Participation *(Score total : 5/12 ; Niveau de performance : 42%)***			
3.1	Dans quelle mesure la PNE exige- t-elle la participation et l'inclusion des femmes et hommes, filles et garçons à la conception et à la mise en œuvre des évaluations des politiques publiques ?	*Le document de la PNE ne prévoit ni n'exige d'implication H/F, G/F dans la conception et la mise en œuvre des évaluations.*	Inexistence	0
3.2	Dans quelle mesure la PNE prévoit la participation de l'organisation des professionnelles de l'évaluation et du groupe des autres acteurs aux évaluations des politiques publiques?	*La PNE prévoit l'implication des parties prenantes (p.19) et une approche de recours aux compétences externes (p31, Mesures de mise en œuvre).*	Existence moyenne	2
3.3	Dans quelle mesure la PNE reconnaît, supporte et stipule-t-elle l'utilisation des champions de la défense du genre?	*Le document PNE ne contient pas de mention concernant l'utilisation des champions de la défense du genre mais selon les informants, ils sont invités à participer seulement aux séances de validation des évaluations tant au niveau national que sectoriel.*	Existence faible	1
3.4	Dans quelle mesure la PNE anticipe et permet la participation des organisations des professionnels de l'évaluation, des militants des droits de l'homme et de la femme et des organisations de professionnels en évaluation ?	*Le document de la PNE permet la participation des professionnels de l'évaluation au niveau national. Celle des militants des droits de l'homme et de la femme n'est pas clairement prévue dans la PNE mais elle s'observe dans les ateliers de validation à tous les niveaux.*	Existence moyenne	2
4.	**Évaluabilité, Revue & Révision *(Score total : 1/6 ; Niveau de performance : 17%)***			
4.1	La PNE prévoit-elle un processus de revue de la politique basée sur les meilleures pratiques nationales et internationales en matière d'intégration transversale du genre?	*Il est prévu que la PNE soit évaluée après une période de cinq ans, mais le document ne précise pas que cela se fera par rapport à l'intégration du genre.*	Existence faible	1
4.2	Dans quelle mesure la PNE prévoit-elle des revues de la politique par les différents groupes d'acteurs, en particulier les femmes, les groupes féministes et les groupes œuvrant pour l'égalité des sexes ?	*Pas de précision dans le document de la PNE sur les acteurs à impliquer dans le processus d'évaluation de la PNE.*	Inexistence	0

4.3	La PNE actuelle a-t-elle fait l'objet d'une revue, d'une évaluation ou autre depuis sa création ?	*Le document de la PNE prévoit l'évaluation de cette politique après cinq ans de mise en œuvre (p44, paragraphe 4), soit en 2018.*	Non applicable	na
5.	**Durabilité *(Score total : 5/9 ; Niveau de performance : 56%)***			
5.1	Dans quelle ampleur les mesures visant à intégrer dans la PNE actuelle les pratiques exemplaires en matière d'égalité des sexes et ou les éléments de la politique ou des lignes directrices nationales en matière de genre sont-elles adéquates?	*Le document de la PNE ne le précise pas.*	Inexistence	0
5.2	Quelle est la durée de vie de la PNE actuelle?	*10 ans*	Existence pleine	3
5.3	Dans quelle mesure des efforts/précautions sont-elles prises pour prolonger la durée et les effets de la PNE au-delà de ceux qui sont courants (ie la durée et les effets actuels de la PNE)?	*Le document de la PNE précise que l'évaluation des politiques nationales est érigée au rang des priorités nationales (doc. PNE p21 ; 2ème paragraphe) et est considérée comme un domaine régalien. De plus, le BEPP, actuel BEPPAAG, est responsable de sa pérennisation (p48, dernier paragraphe). Cependant, rien n'est mentionné concernant la prolongation des effets actuels de la PNE*	Existence moyenne	2

7.6 Tableau de bord de la notation de la performance du système national de suivi évaluation des politiques publiques.

Critères		*Source/Evidence*	Evaluation de la performance	Score
1.	**Égalité des sexes *(Score total : 7/30 ; Niveau de performance : 23%)***			
1.1	Dans quelle mesure le cadre national d'évaluation identifie-t-il une structure ou une architecture adéquate/appropriée pour une évaluation genre sensible ?	*Le cadre national d'évaluation des politiques publiques ne présente pas une architecture visiblement appropriée pour une évaluation genre sensible mais il inclut les ministères sectoriels dont celui en charge du genre à qui revient le rôle de suivi/évaluation genre sensible.*	Existence faible	1
1.2	Dans quelle mesure le ministère en charge du genre et les autres acteurs de la promotion du genre ont-ils un rôle à jouer dans les évaluations nationales ?	*Selon la plupart des informants, les acteurs de la promotion du genre ne participent aux évaluations qu'à travers les invitations aux séances de validation. L'INPF précise que ses experts ne sont invités que lorsque ceux qui organisent les évaluations des politiques nationales y sont contraints.*	Existence faible	1
1.3	Dans quelle mesure le ministère/organisme principal responsable des évaluations nationales engage ou implique d'autres intervenants, par exemple les organisations des professionnels de l'évaluation et les défenseurs de l'égalité des sexes?	*Pour les informants, l'implication de ces acteurs (PASCIP, FUPRO, etc.) est plutôt timide. De plus, qui associer demeure une question difficile à cause d'une guerre de leadership et de représentation au sein de la société civile.*	Existence faible	1
1.4	Dans quelle mesure les ministères clés ont-ils intégré les sexo-spécificités (analyse, réactivité, etc.) dans leurs activités routinières, programmes et projets?	*Selon les informants, il existe à présent une cellule genre dans tous les ministères. Ces cellules sont plus en vue dans les ministères sectoriels appuyés par les PTF et assurent la prise en compte des questions genre dans les projets, programmes.*	Existence moyenne	2
1.5	Dans quelle mesure est-ce que la sensibilité genre est une culture institutionnelle dans les ministères et organismes chargés des évaluations nationales ?	*La majorité des informants déclare qu'il y a de point focal genre dans tous les ministères, parfois, une cellule genre composée rien que de femmes.*	Existence faible	1
1.6	Dans quelle mesure ces ministères et organismes entreprennent des vérifications (audits) institutionnelles genres ?	*La majorité des informants déclare qu'il n'y a pas d'audits institutionnels spécifiques au genre.*	Inexistence	0

1.7	Dans quelle mesure la connaissance du personnel compétent de ces ministères concernant l'analyse genre, de l'évaluation genre sensible, et de l'analyse sociale de la pauvreté est-elle adéquate?	*Selon les entretiens avec les informants clés et la revue documentaire, le niveau de connaissance et de compétence est faible et qu'il faut le renforcer.*	Existence faible	1
1.8	Comment les procédures et les lignes directrices pour les évaluations nationales sont-elles adaptées aux sexo-spécificités?	*Aucune procédure et aucune ligne directrice pour les évaluations nationales ne sont adaptées aux sexo-spécificités selon les informants.*	Inexistence	0
1.9	Dans quelle mesure la passation des marchés pour les évaluations nationales est-elle adaptée à l'égalité des sexes?	*Selon les entretiens avec les informants clés, la passation des marchés pour les évaluations nationales ne prend pas en compte l'égalité des sexes.*	Inexistence	0
1.10	Quelle est l'efficacité du plaidoyer pour un système national de S & E adapté aux sexo-spécificités?	*Les informants n'ont pas connaissance d'un tel plaidoyer.*	Inexistence	0
2.	**Budgétisation *(Score total : 8/24 ; Niveau de performance : 33%)***			
2.1	Dans quelle mesure le budget national alloué au système national d'évaluation est-il adéquat?	*La majorité des informants ont déclaré que le dispositif du suivi du PAG ainsi que celui des CSE au sein des DPP sont financés. Toutefois, ce financement est insuffisant.*	Existence moyenne	2
2.2	Dans quelle mesure le budget de l'appareil national pour l'égalité des sexes est-il adéquat pour jouer un rôle de soutien dans les évaluations nationales?	*Des entretiens avec les informants clés, il ressort que le financement des institutions nationales en charge du genre est très réduit et ne leur permet pas de jouer un* rôle de soutien dans les évaluations nationales.	Inexistence	0
2.3	Dans quelle mesure le gouvernement finance les associations de volontaires pour une évaluation professionnelle engagées dans l'égalité genre et les droits des femmes pour venir en appui aux évaluations nationales?	*Des entretiens avec les informants clés en particulier les acteurs de la société civile engagées dans l'égalité genre et les droits des femmes, il ressort globalement que le budget national ne finance pas ces associations.*	Inexistence	0
2.4	Quelle est l'adéquation du budget pour l'amélioration des compétences pertinentes en matière d'égalité genre, d'analyse sociale et de pauvreté pour le personnel des principales agences du système national de l'évaluation?	*Selon les entretiens avec les informants clés, il n'existe pas un budget clairement alloué à l'amélioration des compétences pertinentes en matière d'égalité genre, d'analyse sociale et de pauvreté pour le personnel des principales agences du système national de l'évaluation.*	Inexistence	0
2.5	Dans quelle mesure le financement de l'Office national de la statistique est-il adéquat pour produire des statistiques sexo-spécifiques?	*Selon les entretiens avec les informants clés en particulier les cadres de l'INSAE, l'institut ne dispose pas d'un financement suffisant sur le budget national mais est suffisamment appuyé*	Existence moyenne	2

		financièrement par les PTF pour la production de statistiques sexo-spécifiques.		
2.6	Dans quelle mesure le financement gouvernemental est-il suffisant pour produire, publier et distribuer des lignes directrices, des manuels, etc., pour intégrer les sexo-spécificités dans les évaluations nationales?	*Des entretiens avec les informants clés en particulier les cadres de l'INSAE, il ressort que le financement gouvernemental est très peu suffisant pour produire, publier et distribuer des lignes directrices, des manuels, etc. pour intégrer les sexo-spécificités dans les évaluations nationales.*	Existence faible	1
2.7	Dans quelle mesure les autres ie. les bailleurs, le secteur privé, les ONG, etc., fournissent les fonds pour l'intégration du genre dans les évaluations nationales?	*De l'entretien avec les informants clés, les bailleurs et certaines ONG Internationales appuient énormément le financement des activités liées à l'intégration du genre et insistent qu'on en tienne compte dans les évaluations des secteurs de leurs interventions.*	Existence pleine	3
2.8	Dans quelle mesure les lignes directrices relatives au financement des évaluations adaptées aux sexo-spécificités sont-elles adéquates et appropriées?	*Les informants clés n'ont pas connaissance de lignes directrices relatives au financement des évaluations adaptées aux sexo-spécificités.*	Inexistence	0
3.	**Prise de décision *(Score total : 2/12 ; Niveau de performance : 17%)***			
3.1	Dans quelle mesure le ministère ou l'organisme responsable détermine les calendriers des évaluations nationales?	*Toutes les informations moissonnées (au cours des entretiens avec les informants clés et de la revue documentaire) démontrent qu'il n'y a pas de manière spécifique un calendrier clairement établi des évaluations prévues pour une période donnée au niveau du BEPPAAG comme cela se doit.*	Existence faible	1
3.2	Quelle est l'autorité dont disposent les mécanismes nationaux de l'égalité genre pour déterminer la méthodologie des évaluations nationales ?	*D'après la plupart des informants clés, les mécanismes nationaux de l'égalité genre ne disposent d'aucune autorité pour déterminer la méthodologie des évaluations nationales.*	Inexistence	0
3.3	Dans quelle mesure les défenseurs de l'égalité des sexes et les associations de professionnels de l'évaluation contribuent-ils à l'amélioration de la sensibilité genre des évaluations nationales?	*Selon la majorité des informants, la contribution de ces acteurs est presque inexistante.*	Existence faible	1
3.4	Dans quelle mesure les mécanismes nationaux d'égalité des sexes peuvent-ils influencer le budget des évaluations nationales afin d'améliorer leur sensibilité genre?	*Selon la majorité des informants clés, cette influence est actuellement inexistante.*	Inexistence	0
4.	**Participation *(Score total : 7/9 ; Niveau de performance : 78%)***			
4.1	Dans quelle mesure les autres ministères et organismes sont-ils impliqués dans les évaluations nationales ?	*Chaque ministère est systématiquement impliqué dans les évaluations qui relèvent de son secteur.*	Existence pleine	3

4.2	Dans quelle mesure le ministère/organisme principal responsable des évaluations nationales engage-t-il ou implique-t-il d'autres intervenants, par exemple les associations des professionnels de l'évaluation et les défenseurs de l'égalité des sexes?	*D'après les entretiens avec les informants clés, il est noté une implication d'autres acteurs dans les processus évaluations nationales essentiellement pour les ateliers de validation.*	Existence moyenne	2
4.3	Dans quelle mesure les institutions ayant la responsabilité ou les connaissances spécialisées dans les évaluations dans le pays collaborent-elles efficacement?	*Selon les entretiens avec les informants clés, une collaboration relativement bonne existe entre les institutions ayant la responsabilité ou les connaissances spécialisées dans les évaluations dans le pays. Toutefois, cette collaboration doit être réorganisée.*	Existence moyenne	2
5.	**Durabilité *(Score total : 3/6 ; Niveau de performance : 50%)***			
5.1	Dans quelle mesure le SNSE restera-t-il dans le budget national?	*Selon les entretiens avec les informants clés, l'activité évaluative est une question de souveraineté nationale et doit avoir une stabilité institutionnelle basée sur un cadre législatif afin que le financement du SNSE continue d'être pris en compte dans le budget national.*	Existence pleine.	3
5.2	Dans quelle mesure le budget de l'année prochaine pour l'amélioration de la sensibilité genre des évaluations nationales va augmenter ou diminuer ?	*Selon les Entretiens avec les informants clés, le budget alloué au SNSE devrait connaître une augmentation mais pas pour l'amélioration de la sensibilité genre des évaluations nationales.*	Inexistence	0